

5149 B

(51) **Bulletin**

des

**Commissions Royales
d'Art et d'Archéologie**

Commission Royale

des

Monuments et des Sites

Bulletijn

der

**Koninklijke Commissies
voor Kunst
en Oudheidkunde**

**Koninklijke Commissie
voor Monumenten
en Landschappen**

LXXXI •

ANNÉE
JAAR

1942

(Janvier - juin)

(Januari-Juni)



EN VENTE CHEZ M. HAYEZ

Imprimeur

de l'Académie royale de Belgique

112, RUE DE LOUVAIN, à BRUXELLES

TE KOOP BIJ M. HAYEZ

Drukker

van de Koninklijke Belgische Academie

112, LEUVENSCHEN STRAAT, te BRUSSEL

1942

Bulletin

des

Commissions Royales
d'Art et d'Archéologie

Commission Royale

des

Monuments et des Sites

Bulletijn

der

Koninklijke Commissies
voor Kunst
en Oudheidkunde

Koninklijke Commissie
voor Monumenten
en Landschappen

LXXXI°

ANNÉE
JAAR

1942

(Janvier - juin)
(Januari-Juni)



EN VENTE CHEZ M. HAYEZ
Imprimeur

de l'Académie royale de Belgique

2, RUE DE LOUVAIN, à BRUXELLES

TE KOOP BIJ M. HAYEZ

Drukker

van de Koninklijke Belgische Academie

112, LEUVENSCHEN STRAAT, te BRUSSEL

1942

NÉCROLOGIE

MONSIEUR

Jules BRUNFAUT

Architecte,

Vice-Président de la Commission Royale des Monuments
et des Sites,

Membre de l'Académie Royale de Belgique,

Membre de l'Institut de France,

Membre du Royal Institute of British Architects,

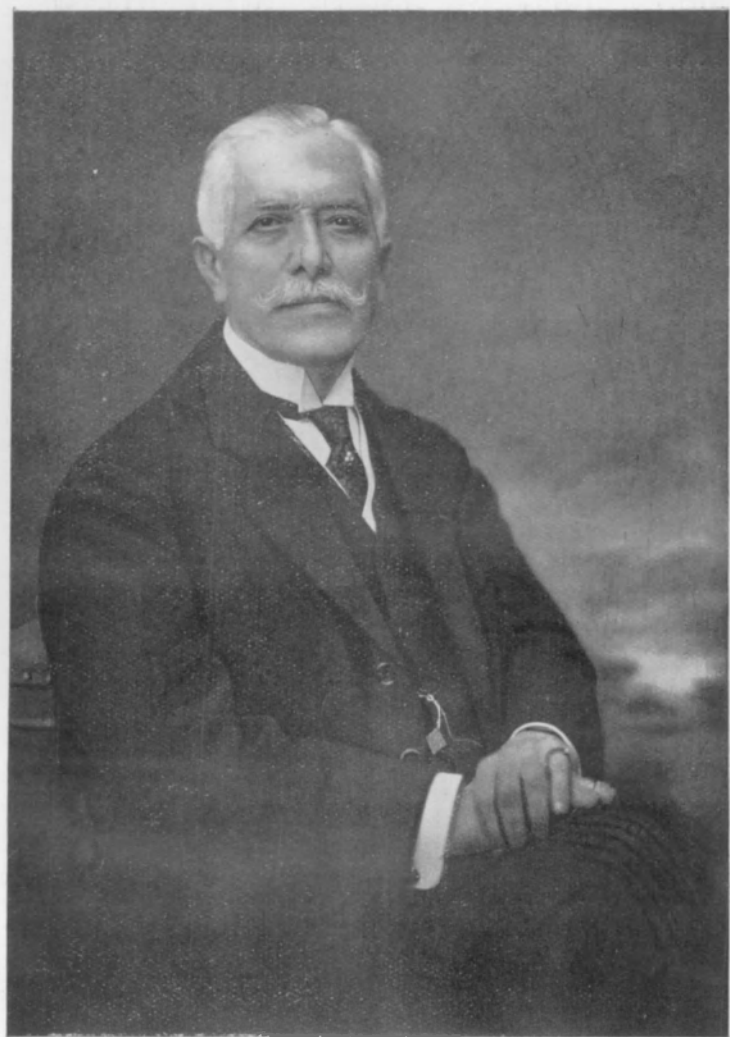
Commandeur de l'Ordre de Léopold,

Grand Officier de l'Ordre de la Couronne,

Officier de la Légion d'Honneur, etc.

Né à Bruxelles, le 16 novembre 1852, décédé à
Bruxelles, le 4 janvier 1942.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance du
8 janvier 1942, M. le Président devant ses collègues
debout, prononce l'allocution suivante :



Messieurs et Chers Collègues,

J'ai appris avec une douloureuse émotion, que vous partagerez tous, la mort de notre éminent Collègue et Vice-Président, M. Jules BRUNFAUT. Nous perdons en lui un de nos membres effectifs les plus dévoués et les plus compétents.

Sa longue et magnifique carrière lui avait conféré une autorité dont bénéficiaient nos travaux.

Il était des nôtres depuis près de trente ans et, depuis 1934, il était un de nos Vice-Présidents. Non seulement en Belgique, mais à l'étranger, de nombreuses et importantes œuvres avaient illustré son nom, et les institutions savantes de Belgique, de France, d'Angleterre et d'Allemagne s'étaient empressées de lui ouvrir leurs portes.

Pour notre Collège, il était un collaborateur extrêmement précieux : sa grande érudition, son expérience pratique, son goût très sûr donnaient à ses avis un poids considérable. Il suivait nos travaux avec une assiduité exemplaire. Son heureuse sévérité à l'égard de tant d'œuvres mauvaises ou médiocres qui nous sont soumises se tempérerait d'une grande bienveillance lorsqu'il croyait découvrir un vrai talent qui méritait d'être encouragé.

Je crois être votre interprète à tous en exprimant à la famille de notre regretté Vice-Président la sympathie très réelle et très profonde avec laquelle nous nous associons à sa peine, car véritablement nous la partageons de tout cœur.

ACTES OFFICIELS OFFICIEELE AKTEN

Bij besluit van 10 December 1941 wordt de H. Prof. Dr. Stan LEURS benoemd tot werkend lid van de afdeeling Monumenten.

Bij besluit van 31 Maart 1942, wordt de H. Max WINDERS benoemd tot werkend lid der Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, afdeeling Monumenten, ter vervanging van den H. Van Ysendyck, overleden.

M. Paul SAINTENOY a été nommé en qualité de Vice-Président en remplacement de M. Jules Brunfaut, décédé.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Résumé des procès-verbaux Korte inhoud der processen-verbaal

Séances des 8, 22 janvier; 12, 26 février; 12, 26 mars; 9, 23 avril;
13, 28 mai; 11, 25 juin 1942.

Zittingen van 8, 22 Januari; 12, 26 Februari; 12, 26 Maart; 9, 23 April;
13, 28 Mei; 11, 25 Juni 1942.

I. — EDIFICES RELIGIEUX. — KERKGEBOUWEN.

A. — Eglises. — Construction. — Restauration. Kerken. — Bouw. — Herstelling.

Bruxelles (Brabant), Eglise des SS. Michel et Gudule : Restauration.

La C. R. a adressé le 16 mars 1942 la lettre suivante à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays.

Nous avons l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la situation déplorable dans laquelle se trouve l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles.

Depuis plusieurs années déjà la ville de Bruxelles a mis au point l'étude de la restauration du monument comportant notamment la réfection des tours et de la façade principale, la couverture des bas-côtés et une révision interne de la voûte principale.

Le dossier relatif à ces travaux a été soumis successivement à l'avis de toutes les autorités intéressées.

Un accord était intervenu entre celles-ci en ce qui concerne le plan financier de l'entreprise.

Nonobstant cette situation, les travaux sont toujours en suspens et l'édifice se détériore chaque jour davantage.

Si les événements actuels ne permettent pas d'envisager la restauration d'ensemble de la Collégiale, nous insistons vivement pour qu'un premier crédit d'au moins 500,000 francs soit prévu en vue de l'exécution immédiate des réparations les plus urgentes, à savoir : la restauration des toitures des bas-côtés qui comprendrait le renouvellement complet des ardoises, le remplacement des voliges pourries, la remise en état des charpentes, corniches, solins, etc.



Gelinden (Limburg), St. Kwintenskerk: Behoud.

De K. C. sluit zich aan bij het advies van het Provinciaal Comité harer briefwisselende leden, betreffende de wenschelijkheid de oude Sint-Kwintenskerk, te Gelinden, te behouden.

Indien echter moest komen vast te staan dat de kerk te klein is voor de vereischten van de parochie, en dat haar behoud de verwezenlijking van de thans ter studie liggende urbanisatieplannen zou tegenwerken, zou de K. C. zich tegen afbraak niet verzetten.

In dit geval zou de nieuwe kerk moeten worden opgevat rekening houdend met het bestaande mobilair, ten einde dit volledig in de nieuwe kerk te kunnen plaatsen, en het aldus zorgvuldig te onderhouden en te bewaren.



Eben-Emaal (Limbourg), Eglise Notre-Dame d'Eben: Restauration.

La C. R. a adressé le 15 avril 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice.

Comme suite à votre dépêche du 27 février dernier, 1^{re} Direction Générale, 2^e Section, N^o 3298, relative à l'église N.-D. d'Eben, commune d'Eben-Emaal, nous avons l'honneur de vous faire connaître que, d'accord avec le Comité provincial de nos corres-

pondants que nous avons consulté, et M. le Gouverneur de la province du Limbourg, nous sommes d'avis que des travaux urgents de restauration devraient être exécutés à cet édifice afin qu'il puisse servir encore pendant tout un temps d'église paroissiale, étant donné que par suite des circonstances actuelles, il est impossible de construire la nouvelle église prévue.



Uccle (Brabant), Eglise Saint-Paul: Construction d'un clocheton.

La C. R. a fait connaître à M. le Directeur Général à la Restauration du Pays que le projet de construction d'un clocheton à l'église Saint-Paul, à Uccle, lui donne satisfaction. Elle suggère toutefois de supprimer les baies d'abat-sons prévues dans les faces latérales du clocheton.



Statte-lez-Huy (Liège), Eglise Saint-Etienne: Modifications à la tour.

La C. R. a fait connaître à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays que les modifications apportées à la tour de l'église Saint-Etienne, à Statte-lez-Huy, ne donnent pas encore entière satisfaction.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

- a) réduire encore la saillie de la base de la flèche;
- b) supprimer les retraits dans les murs de la tour à l'endroit des fenêtres et diminuer l'importance de celles-ci suivant les modifications faites au crayon sur le plan;
- c) prolonger les parements en moellons jusqu'à la plinthe, tout en maintenant le bandeau projeté;
- d) reporter les deux fenêtres prévues dans le bas de la tour sur l'aérielle face de celle-ci.



Gent (Oost-Vl.), St. Niklaaskerk: Herstelling.

De K. C. heeft op 23 April 1942 aan den H. A.-R. Janssens, architect, briefwisselend lid, te Gent, volgenden brief doen geworden.

Als gevolg op uw schrijven van 10 December ll., hebben wij de eer U de hiernavolgende opmerkingen voor te leggen, waartoe het onderzoek van het gewijzigd ontwerp voor de restauratie van den puntgevel, op den Zuid-Westhoek en van de eerste zijkapel-Zuid der Sint-Niklaaskerk, te Gent, aanleiding heeft gegeven. Wij verzoeken U er goede nota van te nemen bij het uitvoeren der werken. (De letters verwijzen naar diegene voorkomende op de plannen):

A. De schikking aangeduid op uw plan N^r 37 bis, voor den voorgevel Westkant kan aanvaard worden;

B. Voor de bekroning van den hoekpijler, voorgevel Westkant, zal de hoogte bepaald worden door de hoogte welke zal worden gegeven aan pijler H door middel van een gabarit;

C. De kruisbloemen der puntgevels weglaten. De deksteen der puntgevels uitvoeren volgens plan N^r 5 van den H. Provinciaalen Architect Vaerwyck;

C' en C''. De vorsten der daken der zijkapel doortrekken tot in de helling van het afdak der zijbeuk (Zie plan N^r 4 van den H. Provinciaalen Architect Vaerwyck);

D. E. De tusschengoten, sponden en afvoerbuizen voor het regenwater uitvoeren overeenkomstig plan N^r 5 van den H. Provinciaalen Architect Vaerwyck;

G. De tinnen in witten hardsteen op de hoeken van het uitgangsportaal van het tweede vak, kant der Catalognestraat, moeten voor het oogenblik niet in acht genomen worden; dit punt kan later nagezien worden bij de herstelling der zijbeuken, en dan nog zal zich de vraag stellen of het wel wenschelijk is dit portaal te voltooien zonder over de noodige gegevens te beschikken, voor het opmaken van soortgelijk werk.

H. De hoogte der groote pijlers tusschen de puntgevels der zijkapellen zal bepaald worden door middel van een gabarit zooals reeds vermeld onder B;

I. De bedekking van den steunbeer verhoogten ten einde den kop

van het bestaande ijzeren anker tegen roest te vrijwaren en hem in de bovenste laag hardsteen in te werken. Te meer, de steunbeer dient van een druiplijst voorzien te worden.



Lier (Antwerpen), St. Gummaruskerk: Restauratie.

De K. C. heeft op 6 Mei 1942 aan den Heer Secretaris-Generaal van het Ministerie van Justitie volgend schrijven gericht :

Naar aanleiding van uw schrijven van 1 Mei 1942, 1^e Algemeen Bestuur, 2^e Sectie, N^o 4551, betreffende het ontwerp voor het voltooiën van het traptorentje aan den zuiderkruisbeuk der Sint-Gummaruskerk, te Lier, alsmede het plaatsen van een beeld op den puntgevel van voormelden beuk, hebben wij de eer U te laten weten dat naar onze meening deze restauratiewerken een herstel van het gebouw in zijn oorspronkelijken staat beoogen en alsdus moeten beschouwd worden als noodige herstellingswerken, welke onder de toepassing van artikel 2 der monumentwet van 7 Augustus 1931 vallen.

De commissie bezit geen plan van het ontworpen beeld. Een maquette zal worden opgemaakt en ter plaatse aan hare beoordeeling voorgesteld. Het is beeldhouwer Sinia uit Gent, werkend lid van onze commissie, die met deze opdracht is belast, en wij meenen dat wij in hem vertrouwen mogen stellen.



Tournai (Hainaut), Cathédrale. - Chapelle annexe de Notre-Dame: Travaux.

La C. R. a adressé, le 13 mai 1942, la lettre suivante à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays.

Il a été procédé, le 7 mai 1942, à l'examen des ruines de la chapelle-annexe de Notre-Dame à la Cathédrale de Tournai.

Outre MM. le Baron Carton de Wiart, Baron Verhaegen et Vaerwyk, délégués de notre Collège, et MM. Dufour, Desclée et Clerbaux, délégués du Comité provincial de nos correspondants, prenaient part à cette inspection :

M. le Professeur Leurs, Membre effectif, Conseiller général pour la conservation des Monuments;

M. Deschamps, Commissaire régional pour la ville de Tournai;

M. S. Brigode, Membre correspondant, Conseiller à la Conservation des Monuments du Hainaut;

M. P. Rolland, Conseiller à la Conservation des Monuments du Hainaut;

M. Jean De Ligne, Délégué du Commissariat Général pour l'architecture et l'urbanisme près le Commissariat régional de Tournai;

M. le Chanoine Bondroit, Membre correspondant, Délégué du Chapitre de la Cathédrale;

M. Cailleau, architecte de la Cathédrale.

La chapelle dont il s'agit, construite en 1516 par Henri VIII, durant la courte occupation anglaise qui s'étend de 1513 à 1518, s'élevait à l'emplacement d'un cloître canonial abandonné.

Elle dépendait de la paroisse de Saint-Quentin. Elle avait subi dans la suite des temps plusieurs transformations importantes qui avaient réduit considérablement sa valeur historique ou archéologique.

Incendiée au cours du bombardement de 1940, il n'en subsiste plus aujourd'hui que le mur extérieur fortement calciné.

Les travaux de déblaiement qui viennent d'être effectués ont amené la découverte de vestiges importants de l'ancien cloître dont deux baies en assez bon état de conservation.

La question se pose de savoir s'il faut reconstruire la chapelle incendiée ou s'il ne serait pas mieux d'écarter cette reconstruction, de démolir le mur qui subsiste et de dégager la belle façade latérale Nord de la Cathédrale qui était entièrement masquée par la Chapelle.

La Délégation s'est ralliée à l'unanimité à cette dernière alternative et ses conclusions ont été approuvées également à l'unanimité en séance de la C. R. Il a été signalé qu'il serait désirable qu'une chapelle auxiliaire soit réédifiée à côté de la Cathédrale, et qu'un local fût construit pour abriter le magnifique trésor et les archives de la Cathédrale. Le premier de ces desiderata est une question qui relève principalement de l'autorité ecclésiastique à qui il appartient de donner son avis. Pour notre part, il ne nous paraît pas

impossible de donner satisfaction au double desideratum exprimé ci-dessus à la condition essentielle que la construction à ériger s'harmonise parfaitement avec le magnifique monument dont elle serait voisine, et qu'elle ne masque plus comme la chapelle détruite la façade latérale Nord. Une solution pourrait être recherchée dans la reconstruction d'une partie de l'ancien cloître. Un architecte de talent pourrait être chargé d'étudier un projet qui devrait être soumis à la C. R. avant tout commencement d'exécution conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824 et de la loi du 7 août 1931 sur la Conservation des Monuments et des Sites.

* * *

La C. R. a adressé le 29 mai 1942 la lettre suivante à M. le Chanoine Bondroit, membre correspondant et membre du Chapitre de la Cathédrale de Tournai.

La C. R. a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de M. le Professeur Dhuicque, sur l'état intérieur de la Cathédrale de Tournai.

Notre Collège s'est entièrement rallié aux observations si justes de notre distingué Collègue sur la nécessité impérieuse qui s'impose de veiller attentivement à certains travaux d'entretien qu'exige la conservation d'un édifice aussi remarquable.

Nous nous permettons de recommander tout particulièrement l'étude de cet excellent rapport à MM. les Membres du Chapitre et du Conseil de Fabrique de la Cathédrale et leurs demandons de vouloir bien faire toutes les diligences nécessaires à l'effet de mettre les suggestions très sages qui y sont exposées, particulièrement en ce qui concerne l'entretien des chenaux et l'évacuation des eaux pluviales, la facilité des moyens d'accès et de communication, l'encombrement des dégagements, le nombre et la dispersion des clefs, la création de réservoirs d'eau, etc.

Nous nous inspirons de ce même rapport pour faire des recommandations analogues à MM. les Président et Membres du Conseil de Fabrique de la Collégiale St-Vincent, à Soignies.

Nous vous renvoyons, ci-joint, le rapport de M. le Professeur Dhuicque.

* * *

Tournai (Hainaut), Eglise Sainte-Marie-Madeleine: Restauration.

La C. R. a adressé le 1^{er} juin 1942 la lettre suivante à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays.

En attendant la communication des plans de restauration des églises Saint-Brice, Saint-Quentin et de Sainte-Marie-Madeleine, à Tournai, que nous vous avons demandés par notre lettre du 13 mai dernier, nous croyons devoir vous faire part d'ores et déjà de certaines observations préliminaires relatives aux travaux projetés à l'église Sainte-Marie-Madeleine qui ont été formulées lors de notre récente inspection, à Tournai.

Il y aurait lieu semble-t-il d'étudier très attentivement la possibilité d'exécuter les travaux suivants :

1° Remaniement d'un contre-fort moderne au pignon du transept Sud;

2° Aménagement de la sacristie située devant le chevet, enlèvement de la plate-forme existante, ouverture des deux fenêtres du côté Est, abaissement de la maçonnerie de 1 m. 50 environ et construction d'une toiture à quatre versants; ou bien

3° Démolition des réduits adossés au côté Nord du chœur et étude d'une nouvelle sacristie à cet endroit;

4° Examiner la possibilité de rétablir le niveau primitif du pavement de l'église de manière à dégager les bases des colonnes de la nef, le niveau du pavement existant du chœur pourrait être maintenu.

Le parvis s'étendant devant l'église (côté Ouest) permet aisément la construction des marches nécessaires à établir entre le niveau primitif de l'église et le niveau actuel de la rue.

Tout le problème dépend de la profondeur des égouts et de l'évacuation des eaux.

En cas de difficulté, on pourrait se contenter d'un moyen terme en établissant le niveau du nouveau pavement à la hauteur des bases des colonnes, soit à environ 0 m. 50 au-dessus du niveau primitif de l'église.

De plus, nous estimons qu'il serait hautement désirable d'attirer l'attention de M. l'architecte Clerboux, chargé de la restauration de l'église de Sainte-Marie-Madeleine, sur les points suivants :

1° La Délégation a l'impression que les joints des pierres des parements extérieurs n'ont pas été grattés à une profondeur suffi-

sante pour permettre un rejointoyement convenable. Il y a lieu de creuser ces joints davantage et de présenter un modèle de rejointoyement nouveau d'environ 1 m²;

2° L'ancienne dalle funéraire posée sous la base de la colonne dégagée porte des inscriptions onciales à caractères remarquables.

Il y aurait lieu d'en faire un frottis complet;

3° Elle a remarqué parmi les matériaux à pied-d'œuvre les tuiles plates destinées aux couvertures de l'église. Ces tuiles qui proviennent du Comptoir Tuilier de Courtrai, ont le défaut de leur qualité. Elles sont d'un rouge vif, de cuisson parfaite et de porosité très réduite.

On peut se demander si les toitures recouvertes de ce matériau de choix ne garderont pas trop leur tonalité très vive sans prendre la patine désirable et s'il ne serait pas prudent de mettre en œuvre des produits légèrement poreux d'autre provenance ?

Certes, on doit se réjouir de voir employer à Tournai, pour la couverture d'églises la tuile rouge, mais la pose des tuiles plates demande au point de vue de l'étanchéité des précautions spéciales et l'infiltration des neiges poudreuses est plus redoutable que celle de l'eau pluviale.

Il existe plusieurs moyens pour parer à ces inconvénients (sous-toitures, mortier, etc.).

Ce qui préoccupe la Commission royale tout particulièrement à Tournai c'est l'aspect, le cachet artistique de ce mode de toitures et elle estime qu'il est indispensable de placer les tuiles plates à la manière ancienne, c'est-à-dire au mortier apparent entre chaque épaisseur de tuiles. Indépendamment du talon de la tuile et du clou fixant celle-ci aux lattes de la charpente, il y a lieu de presser chaque tuile dans un solin de bourre de 0 m. 01 d'épaisseur au minimum.

4° *Vitrage.* — Au cours de l'inspection précitée, l'attention de M. l'architecte Clerboux a été attirée sur l'importance toute spéciale que joue le vitrage placé dans nos églises; il a fait part de son intention de replacer à l'église Sainte-Marie-Madeleine un vitrage analogue à celui qui s'y trouvait avant la guerre. Il serait utile de demander à l'architecte un projet du nouveau vitrage, en lui recommandant l'emploi de verre transparent dit « verre antique » avec larges plombs de 0.012 à 0.015 m. L'emploi du verre dit « cathé-

drale » qui tend à se généraliser dans nos églises doit être exclu parce qu'il manque totalement de caractère. Ce verre « cathédrale » peut s'employer dans une usine, un entrepôt ou... une morgue, mais non dans nos églises. Le vitrage de nos monuments religieux doit permettre aux fidèles de distinguer d'une manière discrète ou même légèrement brouillée, vues de l'intérieur de l'édifice, les constructions ou les frondaisons environnantes, car rien n'est plus triste que ces fenêtres d'église opaques et sans vie formant barrière entre les fidèles et l'ambiance extérieure.

Il est extrêmement regrettable de constater que couramment en Belgique on attache une importance secondaire aux vitraux incolores et qu'on perd trop souvent de vue que le choix des verres et des mises en plomb constitue un élément de tout premier ordre appelé à lier intimement les pleins des murs aux surfaces ajourées de nos édifices et que c'est de ce choix que dépend pour une large part « l'atmosphère » de nos temples.

* * *

Nivelles (Brabant), Eglise Collégiale de Ste-Gertrude: Restauration.

La C. R. a adressé le 12 juin 1942, la lettre suivante à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays.

Il a été procédé, le lundi 1^{er} juin 1942, à l'examen de l'église-collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et notamment du pignon Saint-Pierre.

MM. le Baron Carton de Wiart, Chanoine Maere, Baron Verhaegen, Delville, Sinia, Vaerwyk et Leurs, délégués de notre Collège MM. Veraart et Collet, délégués du Comité provincial de nos correspondants, prenaient part à cette inspection.

Nous avons pu constater combien ce pignon, surmontant la façade méridionale du transept, construit au XII^e siècle, a souffert, durant huit siècles, des intempéries et a été atteint par l'incendie de mai 1940.

Comment convient-il de traiter ce pignon ? Telle est la question qui se pose. Trois solutions sont envisagées par les architectes chargés de la restauration de la Collégiale, dans leur rapport très complet en date du 29 décembre 1941.

- 1° Laisser le pignon dans son état actuel sans y toucher;
- 2° Consolider uniquement les parties les plus menacées;
- 3° Restaurer le pignon dans son ensemble.

La première solution est évidemment la plus séduisante et peut paraître à première vue la meilleure. Elle conserverait au pignon toute sa valeur archéologique et, comme le dit le rapport des architectes, « le charme de la patine et le « flou » des arêtes qui exclut toute rigidité de lignes ». Malheureusement, l'état des matériaux est tel qu'il nous paraît impossible de s'y arrêter. Un échafaudage récemment établi nous a permis d'accéder à hauteur des assises du pignon, et nous ne pouvons que nous rallier aux constatations du rapport des architectes : « Touchant de la main ces » pierres séculaires, il fallut bien se rendre à l'évidence. L'état des » matériaux est, en réalité, beaucoup plus défectueux qu'on eût pu » le croire lorsqu'on examinait le pignon à trente mètres de dis- » tance. Les pierres n'ont plus la moindre consistance. Ce qui » subsiste des colonnettes s'enlève à la main, sans effort; les cla- » veaux des arcatures s'effritent sous la simple pression du doigt. » Bref, les pierres sont pourries jusqu'au cœur ».

Il faut prévoir que dans très peu d'années il ne restera plus rien du revêtement du pignon qu'on aura voulu conserver. Ce qui est encore un peu lisible actuellement sera effacé par le constant effritement des pierres, et nous nous trouverons devant un document dépourvu de toute valeur archéologique et décorative. D'accord avec les architectes, nous estimons qu'il sera alors trop tard pour tenter une restauration, la valeur des témoins subsistant encore à l'heure actuelle, sera réduite, anéantie, nulle, et laissera le champ libre aux interprétations fantaisistes.

A cette considération s'ajoute le danger grave de voir des accidents se produire par la chute de pierres. Un examen sur place permet de constater que des fragments, parfois importants, des pierres du pignon se détachent au plus léger contact. Cette situation s'aggravera évidemment aux prochaines gelées, et la chute de ces débris, d'une telle hauteur, pourrait occasionner de graves blessures, d'autant plus que la circulation se fera désormais au pied même du pignon qui ne sera plus séparé de la place par les maisons aujourd'hui démolies.

La deuxième solution, consistant à consolider uniquement les parties les plus menacées du pignon en laissant subsister les matériaux actuels, ne pourrait pas donner satisfaction. Elle est techniquement irréalisable. Les pierres étant complètement rongées, calcinées et s'effritant couche par couche, il nous paraît, comme aux architectes, tout à fait impossible d'adopter cette solution. Comme eux nous ne voyons pas comment des crampons de bronze pourraient être scellés dans des détails architectoniques qui tombent littéralement en poussière.

Reste la troisième solution : reconstruire le pignon dans son ensemble.

La reconstruction nous paraît l'unique solution possible. Nous nous rallions à la suggestion des architectes qui, sans sous-estimer la réelle difficulté de la reconstruction, estiment celle-ci encore possible à l'heure actuelle.

L'exécution de ce travail des plus délicats, devra être confiée à des ouvriers spécialisés et très consciencieux et être suivi, pierre par pierre, par les architectes. Les formes existantes de chacune des pierres devront être reproduites, tout en respectant autant que possible leurs dimensions, tailles et irrégularités primitives. La technique ancienne de la taille des pierres et leur appareillage devront être observés.

Ce travail devra être précédé d'un levé exact du pignon existant, de prises de vues photographiques de l'ensemble et de tous les détails, et ce à grande échelle, et aussi dans toute la mesure possible du moulage des diverses parties. Ces documents serviront pour la réalisation et la surveillance du travail de reconstruction.

En ce qui concerne la statue de saint Pierre, qui ne constitue plus qu'une masse informe, après en avoir fait un moulage soigné, il faudra bien se résoudre à enlever le document ancien et à le conserver au musée local. L'exécution d'une nouvelle statue devra être confiée à un artiste de talent qui s'inspirera du caractère et des proportions du cadre monumental, s'attachera à donner à la nouvelle statue les mêmes proportions que la statue primitive, et conservera, dans sa masse, le volume et la plastique de l'œuvre romane.

Le rejointoiment extérieur des murs de la Collégiale a retenu notre attention. Nous ne sommes pas partisans d'exécuter ce rejointoiment suivant les quelques fragments anciens encore existants. Ils débordent trop sur les pierres et donneront à l'ensemble un aspect rébarbatif, peu agréable. Nous donnons la préférence à l'échantillon présenté à droite de la porte d'entrée latérale donnant sur la Grand-Placé, composé d'une part de chaux pulvérisée de Tournai et d'une part de sable rouge.

Au cours de cette même inspection, nous avons été appelés à donner notre avis sur les projets: de sculptures destinées à décorer le linteau de la porte d'entrée de la crypte, d'un vitrail à placer dans la fenêtre centrale du chevet de la crypte et d'un chemin de la croix à peindre al fresco sur les murs de cette dernière.

La maquette de la sculpture, présentée par M. Guyaux, représentant sainte Itte remettant la crosse d'abbesse à sainte Gertrude, accompagnée de saint Amand et d'une novice, peut être acceptée. L'auteur s'attachera, néanmoins, à modifier quelque peu la partie inférieure des plis de la chasuble de saint Amand, et à accentuer le mouvement du genou gauche de ce personnage afin de remplir mieux le vide existant entre lui et sainte Itte. Au cours de l'exécution, il examinera s'il ne convient pas de donner un peu plus de relief à l'ensemble sculptural.

En ce qui concerne le projet de vitrail, œuvre de M. Quittelier, une nouvelle étude, traitée davantage en mosaïque de verre, devra être soumise. L'artiste devra donner plus de caractère aux figures latérales, qui gagneraient à être représentées de face, et se rapprocher du caractère de celle du Christ. Le ton de l'auréole de ce dernier semble un peu triste; le choix des verres devra être tel qu'il donne plus de gloire à la figure du Christ. Les semis, plantes, etc., sans aucune signification, parsemés dans les fonds, devront être supprimés. La partie inférieure du vitrail devra être complètement revue. Mieux vaut supprimer les symboles qui y figurent et les remplacer par une inscription en belles lettres capitales. La mise en plomb, défectueuse en certains endroits, devra être soigneusement étudiée.

Nous estimons que les murs de la crypte peuvent recevoir un léger badigeonnage, d'un seul ton crème légèrement ocré, assez

chaud, sans aucune décoration ni frise. Celle prévue pour soutenir les stations du chemin de la croix doit être supprimée.

Le projet des stations du chemin de la croix, présenté par M. Asperslag, ne porte guère le caractère d'une peinture à fresque. Il doit être complètement réétudié, simplifié. L'auteur devra améliorer la composition et s'inspirer des remarques formulées dans le rapport ci-joint de notre Collègue M. Delville.

Avant de procéder à l'ensemble des travaux de badigeonnage des parements intérieurs de la crypte, les architectes devront faire l'essai sur une seule travée, avec figuration d'une station du chemin de la croix et de ses inscriptions, et inviter une délégation de la C. R. à examiner cet échantillon, avant de pousser plus avant ce travail.

RAPPORT SUR LE PROJET DU CHEMIN DE LA CROIX DE LA CRYPTÉ DE LA COLLEGIALE DE NIVELLES.

(Stations IX — VIII — XIII — XIV — XII.)

L'iconographie religieuse, même lorsqu'elle cherche à imiter celle des époques révolues, ne doit pas nécessairement perdre complètement le souci de la plastique. Quand on regarde les fresques byzantines et romanes, on constate que, malgré leur archaïsme et leur hiératisme, leurs exagérations naïves, les artistes dessinaient leur style.

C'est que toujours, à travers l'évolution des styles, on trouve chez les vrais artistes du passé la logique des formes. Dans le projet de chemin de la croix pour la crypte de la Collégiale de Nivelles, on ne trouve guère trace ni de dessin, ni de style, la logique des formes des personnages du chemin de la croix manque presque complètement.

Les grosses fautes de dessin apparaissent trop dans la préoccupation de l'auteur de vouloir faire de l'archaïsme.

Il apparaît d'ailleurs que l'auteur ne s'est pas montré assez artiste dans son effort de chercher à tirer de ses petits panneaux quadrangulaires, où la composition se trouve forcément réduite au minimum, un maximum d'expression.

Dans la station IX, « Le Christ s'adressant aux Saintes Femmes », la tête du Christ manque vraiment d'expression et de caractère. La

main du Christ est trop grande et pauvrement dessinée. Les Saintes Femmes, elles aussi, sont inexpressives.

De même que la figure du Christ pourrait être un peu plus courbée sous le poids de sa croix, celles des deux Saintes Femmes pourraient être penchées davantage vers le Christ.

Dans la station VIII, celle où le Christ tombe sous le poids de sa croix, la main qui s'appuie sur le sol est trop lourde et le poing du bourreau tient fort mal la corde. L'expression du visage du Christ n'est pas celle qui répond à celle de l'accablement de la souffrance de l'Homme-Divin.

Station XIII. Dans le panneau représentant le Christ mort, les têtes manquent de noblesse. La Vierge n'a pas l'expression douloureuse qu'elle doit avoir. Pour exprimer davantage cette douleur, le mouvement de la vierge devrait être plus prononcé. Les mains manquent de dessin et le linceul, pour trancher un peu sur l'ensemble, pourrait être **blanc**.

Station XIV. Dans ce panneau de l'Ensevelissement, on ne reconnaît plus du tout le **visage du Christ**. Cette scène fait penser plutôt à une Résurrection de Lazare qu'à une mise au Tombeau.

Station XII. Le Christ crucifié ne donne pas l'impression du crucifiement. L'écartement des bras est insuffisant. Ce n'est pas la phase de l'après le *Lama Sabactani* du Crucifié divin. Il est évident que l'auteur s'est senti à l'étroit dans sa composition, faute d'espace suffisant, et qu'il a trouvé plus facile de ramener les bras vers le corps pantelant, ce qui diminue la signification de l'image du Sacrifice accompli.

Il serait préférable de composer pour ce panneau-là un ensemble un peu plus petit, afin de pouvoir donner plus d'écartement aux bras du Crucifié. Il conviendrait de donner plus d'expression à la figure de la Vierge et du saint Jean, ainsi qu'à celle du soldat romain.

Quant à la tonalité générale des stations, elle est un peu trop monochrome. Tout en gardant une sobriété dramatique dans les tons, l'auteur ferait bien de chercher, çà et là, quelques harmonies de bleus et de rouges sombres.

Soignies (Hainaut), Eglise Saint-Vincent: Travaux de sécurité.

La C. R. a adressé le 4 juin 1942 la lettre suivante au Conseil de Fabrique de l'église Saint-Vincent, à Soignies.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que l'attention de notre Collège vient d'être appelée sur l'état d'entretien de certaines parties intérieures de l'église Saint-Vincent, à Soignies et sur les difficultés qu'offre la situation actuelle pour intervenir rapidement en cas d'incendie.

On accède paraît-il aux charpentes de la nef par la tour occidentale, mais pour atteindre celles du chœur, il faut au moyen d'une échelle se hisser dans un réduit s'ouvrant à 5 mètres du sol dans une annexe de la sacristie et gagner de là, par un escalier en ruine, de défilés qui permettent d'accéder au-dessus des voûtes du chœur.

Les clefs de l'église sont remisées dans une armoire où il s'en trouve, pour le moins, une vingtaine.

Cette situation est extrêmement dangereuse. Si un incendie se déclarait dans les charpentes, avant même que l'on eût pu intervenir, l'édifice entier serait la proie des flammes.

Nous nous permettons de vous la signaler et de vous demander de vouloir bien charger votre architecte d'étudier les remèdes à apporter à cette situation en ayant soin notamment, de faciliter les moyens d'accès et de communication, de supprimer l'encombrement des dégagements, de réduire le nombre et la dispersion des clefs, de prévoir la création de réservoirs d'eau, etc., etc.

Nous vous saurions gré de vouloir bien nous tenir au courant des mesures que vous aurez prises à la suite des recommandations précitées.



Barchon (Liège), Eglise Saint-Clément: Reconstruction.

La C. R. a adressé le 27 juin 1942 la lettre suivante à M. le Gouverneur de la province de Liège.

Comme suite à votre lettre du 15 juin courant, 2^e Division, N^o 25.084, nous avons l'honneur de vous faire connaître que le projet relatif à la reconstruction de l'église Saint-Clément, à Barchon, pourrait recevoir le visa. Nous réservons encore celui-ci cepen-

dant, étant donné qu'une divergence de vue paraît exister au sujet de la tour.

Le Comité de nos correspondants désire voir reproduire exactement l'ancien clocher antérieur à 1914. Nous devons faire remarquer que cela eut été admissible si l'église baroque du XVIII^e siècle avait subsisté. Mais nous nous trouvons en présence d'une église nouvelle, d'ailleurs médiocre, datant de 1920. Cette église existe encore dans sa plus grande partie, et il ne saurait être question, croyons-nous, de demander au Commissariat Général à la Restauration du Pays de la reconstruire entièrement. Il faut donc tenir compte de la partie à maintenir, et on ne voit pas bien comment on pourrait harmoniser la nef actuelle, en style néo-roman, avec un clocher baroque, copié sur celui du XVIII^e siècle disparu en 1914.

Nous trouvons, au surplus, peu désirable, comme nous l'exposions dans notre lettre du 20 mai dernier, d'imposer la copie servile d'une tour démolie depuis 25 ans et qui n'était pas de très grande valeur. Si l'auteur veut essayer un projet s'harmonisant avec l'église actuelle tout en rappelant celui antérieur à 1914 nous sommes tout disposés à l'examiner.

* * *

Landelies (Hainaut), Abbaye d'Aulne: Travaux de fouilles.

La C. R. a adressé le 30 juin 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics.

Comme suite à votre dépêche du 2 juin courant, Administration des Ponts et Chaussées, Direction Générale des Bâtiments, N^o B.G. 717/1, N^o 100.629 de sortie, relative aux fouilles entreprises dans la nef de l'église de l'ancienne abbaye d'Aulne, à Gozée, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous avons fait une enquête au sujet de l'opportunité de pareilles fouilles, et nous n'avons obtenu aucune indication positive en ce qui concerne l'existence de constructions primitives, de sépultures importantes, ou d'autres éléments qui pourraient les justifier.

De telles fouilles, dirigées par une personnalité compétente, ne devraient être autorisées qu'après qu'un programme ait été étudié et justifié.

Nous vous saurions gré de vouloir bien demander aux promoteurs des fouilles un tel programme, avec indication de l'objet des fouilles

et des recherches et des documents sur lesquels on s'appuie pour diriger celles-ci.

*
**

Tournai (Hainaut), Eglise Saint-Brice: Reconstruction.

La C. R. a adressé le 30 juin 1942 la lettre suivante à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays.

En attendant la communication des plans de restauration de l'église Saint-Brice, à Tournai, que nous avons demandés par notre lettre du 13 mai dernier, nous ne pouvons attendre pour vous faire part de certaines observations préliminaires relatives à l'église Saint-Brice qui ont été formulées lors de notre récente inspection, à Tournai.

Afin de satisfaire au désir exprimé par la Fabrique d'église dans le but d'économiser le chauffage à la mauvaise saison, les architectes étudient l'aménagement d'une chapelle d'hiver du côté Nord de l'édifice.

L'aménagement de cette chapelle nécessitera la démolition d'un mur dans lequel est encastré un monument funéraire du XVIII^e siècle. Ce monument devra être remis en bonne place dans l'église reconstruite.

Les projets relatifs à l'aménagement de cette chapelle devront être soumis à l'avis de notre Collège, de même que celui de reconstruction de l'église, conformément à l'arrêté royal du 16 août 1824 et de la loi du 7 août 1931 sur la Conservation des Monuments et des Sites, vu que cette église est classée par arrêté royal du 15 septembre 1936.

*
**

Tournai (Hainaut), Eglise Saint-Quentin: Restauration.

La C. R. a adressé le 2 juillet 1942 la lettre suivante à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays.

En attendant communication des plans de restauration de l'église Saint-Quentin, à Tournai, que nous vous avons demandés par notre lettre du 13 mai dernier, restée sans suite jusqu'ici, nous ne pouvons

attendre pour présenter certaines observations préliminaires relatives aux travaux en cours à l'église Saint-Quentin, et qui ont été formulées lors de notre récente inspection, à Tournai.

Tout comme pour l'église de Sainte-Marie-Madeleine, la délégation a remarqué que les tuiles rouges mises en œuvre ont le défaut de leur qualité. Elles sont d'un rouge vif, de cuisson parfaite et de porosité très réduite.

Nous nous demandons si les toitures recouvertes de ce matériau de choix ne garderont pas trop leur tonalité très vive sans prendre la patine désirable et s'il ne serait pas prudent de mettre en œuvre des produits légèrement poreux.

La pose de la tuile plate rouge demande au point de vue de l'étanchéité des précautions spéciales et l'infiltration des neiges poudreuses est plus redoutable que celle de l'eau pluviale.

Il existe plusieurs moyens pour parer à ces inconvénients (soustoitures, mortier, etc.).

Ce qui préoccupe la C. R. tout particulièrement à Tournai c'est l'aspect, le cachet artistique de ce mode de toitures et elle estime qu'il est indispensable de placer les tuiles plates à la manière ancienne, c'est-à-dire au mortier apparent entre chaque épaisseur de tuiles. Indépendamment du talon de la tuile et du clou fixant celle-ci aux lattes de la charpente, il y a lieu de presser chaque tuile dans un solin de bourre de 0 m. 01 d'épaisseur au minimum.

Quant au rejointoiement, il est regrettable qu'il ait été fait usage de ciment noir, et que le nettoyage extrême des pierres leur ait enlevé toute patine. Pour le rejointoiement des parerments extérieurs, il y a lieu d'employer un mortier à la chaux et d'exclure l'usage du ciment.

Les travaux de fouilles effectués dans le haut des murs de la croisée du transept ont amené la découverte de tous les éléments de la lanterne qui couronnait cette partie de l'édifice.

La C. R. serait heureuse de voir rétablir cette lanterne qui rendrait à l'édifice son aspect primitif.

L'attention de l'architecte devrait être attirée sur l'importance toute spéciale que joue le vitrage placé dans nos églises; il serait utile de lui recommander l'emploi de verre transparent dit « verre antique » avec larges plombs de 0.012 à 0.015 m.

L'emploi du verre dit « cathédrale » qui tend à se généraliser dans nos églises doit être exclu parce qu'il manque totalement de caractère. Ce verre « cathédrale » peut s'employer dans une usine, un entrepôt ou une morgue, mais non dans nos églises. Le vitrage de nos monuments religieux doit permettre aux fidèles de distinguer d'une manière discrète ou même légèrement brouillée, vues de l'intérieur de l'édifice, les constructions ou les frondaisons environnantes, car rien n'est plus triste que ces fenêtres opaques et sans vie formant barrière entre les fidèles et l'ambiance extérieure.

Il est extrêmement regrettable de constater que couramment en Belgique on attache une importance secondaire aux vitraux incolores et qu'on perd trop souvent de vue que le choix des verres et des mises en plomb constitue un élément de tout premier ordre appelé à lier intimement les pleins des murs aux surfaces ajourées de nos édifices et que c'est de ce choix que dépend pour une large part « l'atmosphère » de nos temples.

La C. R. regrette que les projets relatifs à la restauration de cette église n'aient pas été soumis à son avis comme le prescrit l'arrêté royal du 16 août 1924 et comme l'ordonne la loi du 7 août 1931 sur la Conservation des Monuments et des Sites, étant donné qu'il s'agit ici d'un édifice monumental classé, conformément à cette loi, par l'arrêté royal du 15 septembre 1936.



La C. R. a revêtu de son visa les projets suivants :

De K. C. heeft aan de volgende ontwerpen haar visa verleend :

Floreffe (Namur), église N.-D. du Rosaire, restauration; arch.: M. Fisette.

Thibessart-Mellier (Lux.), église Saint-Blaise, travaux; arch.: M. Otjacques.

Gosselies (Hainaut), église Saint-Jean-Baptiste, restauration; arch.: M. Duchâtelet.

Neerglabbeek (Limburg), Sint-Hubertuskerk, verbouwing; arch.: Hr Daniels.

Fouches-Hachy (Lux.), église Saint-Hubert, construction d'une vouête; arch.: M Lamy.

Maissin (Lux.), église Saint-Hadelin, travaux de restauration; arch.: M. Miest.

Tongerloo (Limburg), Sint-Pieterskerk, vergrooting; arch.: Hr. Daniels.

Maison-sous-Saint-Gérard (Namur), église Saint-Nicolas, restauration; arch.: M. Lamy.

Couillet (Hainaut), église N.-D. du Rosaire, reconstruction; arch.: M. Leborgne.

Forest (Brabant), église Saint-Augustin, percement de fenêtres dans les quarts de ronds; arch.: MM. Quianotte et Watteyne.

Burenville-sous-Liége, église Saint-Hubert, construction; arch.: M. Toussaint.

Romershoven (Limburg), Sint-Jan-Baptistkerk, bouw; arch.: Hr. Deré.

Jemeppe-sur-Meuse (Liège), église Saint-Lambert, réfection des toitures; arch.: M. Henrard.

Lessines (Hainaut), église Saint-Roch, travaux de restauration,

Maillen (Namur), église Sainte-Lucie, travaux de restauration à la façade et au parvis; arch.: M. Lamy.

Wibrin (Lux.), église Saint-Lambert, construction d'une sacristie et travaux d'aménagement; arch.: M. Lamy.

Senzeilles (Namur), église Saint-Martin, restauration; arch.: M. Scaillet.

Bruxelles (Brabant), église du Sacré-Cœur, avenue Michel-Ange, construction; arch.: M. Homez.

Il a été signalé à l'auteur qu'au cours de l'exécution des travaux, il devra tenir compte des observations suivantes :

a) Réduire la largeur exagérée du pignon de la façade principale, au-dessus des portes d'entrées;

b) Supprimer le garde-corps ajouré couronnant la façade et prévoir un bahut plein, avec parement uni;

c) Supprimer les résilles des fenêtres, rappelant les claustra bysantines en marbre et prévoir une simple armature;

d) Supprimer les oculi dans les basses-nefs et dans les fenêtres des tours qui ne se présentent pas d'une façon heureuse.

La C. R. s'est élevée contre la critique sévère formulée par le Collège échevinal de la ville de Bruxelles, accusant l'auteur de plagiat de la façade de l'église de Chaillot, à Paris, parce que son projet rencontre plus ou moins l'idée adoptée par l'auteur de l'église de Chaillot. Dans les choses de ce monde, grandes ou petites, il y a tant de répétitions qu'une histoire nouvelle n'est en réalité qu'une vieille histoire. En prenant la peine de chercher quelque peu, on trouverait des exemples beaucoup plus anciens du mode de décor architectural adopté par M. Homez.

Dinant (Namur), église Saint-Perpète, travaux de restauration; arch. : M. Pecquet.

Hemptinne (Namur), église Saint-Remi, travaux de réparation; arch.: M. Scaillet.

Tamines (Namur), église Saint-Martin, achèvement de la restauration; arch.: M. Lalière.

Olloy (Namur), église de l'Assomption de la Sainte Vierge, travaux de restauration; arch.: M. Michaux.

Sarolay-Argenteau (Liège), église Notre-Dame, restauration; arch.: MM. Deshayes et Lieutenant.

D'accord avec le Comité provincial, la C. R. insiste pour que l'on exécute le projet en briques et moellons avec chaînages de pierres calcaires.

Winkelomheide-Geel (Antw.), H. Hartkerk, heropbouw; arch.: Hr. Strauwen.

Er wordt evenwel aangedrongen opdat tijdens de uitvoering de onderste vensters van den voortgevel nog meer zouden verwijderd worden van het portaal.

Basse-Wavre (Brabant), église Notre-Dame, restauration; arch.: M. Gilmont.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

Nouvelle sacristie : réduire la largeur de la lucarne et remplacer la porte extérieure, partiellement vitrée, par une porte pleine.

Conserver les fonts baptismaux dans leur état actuel.

Loenhout (Antw.), SS. Petrus en Pauluskerk, wederopbouw.

Tijdens de uitvoering der werken zal de ontwerper rekening

moeten houden met de opmerkingen vermeld in het verslag van den Hr. provinciaal adviseur bij het Commissariaat-Generaal, te weten:

a) een tweede terugsprong voorzien in de omlijsting van den nieuwen portaalbouw;

b) een perspectiefteekening van het doksaal voorleggen.

Lier (Antw.), Sint-Gommaruskerk, bekroning van den traptoren aan den zuiderkruisbeuk; arch. Hr. Viérin.

Kortrijk (W.-Vl.), Gravenkapel, herstelling der steenen moneelen en traceeringen; arch.: Hr. Viérin.

Samrée (Lux.), église Notre-Dame, travaux de restauration.

Wauthier-Braine (Brabant), église SS. Pierre et Paul, réfection des toitures, arch.: M. Copain.

Vaux-Chavanne (Lux.), église SS. Philippe et Jacques, travaux de restauration; arch.: M. Lamy.

Liège, église Saint-Jacques, placement d'un échafaudage pour la restauration de la verrerie; arch.: M. Toussaint.

Sint-Stevens-Woluwe (Brabant), Sint-Stephanuskerk, herstellingswerken aan de daken; arch.: Hr. Van Doren.

Presles (Hainaut), église Saint-Remi, restauration et aménagement; arch.: M. Ghequière.

Bois-de-Breux (Liège), église de l'Immaculée-Conception, restauration; arch.: M. Korfer.

Embourg (Liège), église Saint-Jean-Baptiste, restauration; arch.: M. Deliège.

Burst (Oost-Vl.), Sint-Martinuskerk, herstellingswerken aan den toren; arch.: Hr. Coen.

Oignies (Namur), église Saint-Remi, restauration du clocher; arch.: M. Michaux.

Attenrode (Brabant), Sint-Andrieskerk, herstellingswerken uit te voeren aan den toren; arch.: Hr. Gooris.

Werter-onder-Attenrode (Brabant), Sint-Antoniuskerk, herstelling aan den toren; arch.: Hr. Gooris.

Lier (Antw.), Sint-Gummaruskerk, herstellingswerken; arch.: HH. J. en L. Viérin.

Grandvoir (Lux.), église de l'Assomption de la Sainte Vierge, travaux d'aménagement et d'assainissement; arch.: M. Miest.

Queue-du-Bois (Liège), église Saint-Antoine, réfection de la toiture de la tour.

Westrem (Oost-Vl.), Sint-Laurentiuskerk, herstellingswerken; arch. Hr. Bressers.

Arville (Lux.), église Saint-Paul, restauration du chœur; arch.: M. V. Degand.

Mons-lez-Liège, église Saint-Lambert, reconstruction.

Boischot (Antw.), Sint-Salvatorskerk, herstellingswerken uit te voeren aan den toren; arch.: Hr. Careels.

Sint-Amandsberg (Oost-Vl.), centrumkerk, bouwen van biechtstoelen; arch.: Hr. Rooms.



B. — Presbytères. — Pastorijen.

La C. R. a émis un avis favorable sur les projets suivants :

De K. C. heeft op de hiernavolgende ontwerpen een gunstig advies uitgebracht:

Thibessart-Mellier (Lux.), travaux; arch.: M. Otjacques.

Bougnimont-Freux (Lux.), construction; arch. : M. Lamy.

La C. R. ne peut se défendre de regretter que l'auteur en étudiant son projet qui en lui-même est bien réussi, ne se soit pas efforcé de donner à ce presbytère un caractère mieux en rapport avec les constructions régionales. Elle l'a engagé à revoir son projet notamment en ce qui concerne la possibilité de simplifier les encadrements des fenêtres et d'y placer des volets extérieurs.

Nollevaux (Lux.), paroisse de Saint-Urbain, restauration; arch.: M. Charles.

Sainte-Cécile (Lux.), restauration de la toiture; arch.: M. Guillaume.

Bois-de-Breux (Liège), travaux; arch.: M. Korfer.

Embourg (Liège), restauration; arch.: M. Deliège.

Deigné-Louveigné (Liège), travaux divers; arch.: M. G. Mouraux.

II. — PEINTURES. — SCULPTURES ET AMEUBLEMENTS.
SCHILDERWERK.
BEELDHOUWWERK EN STOFFEERING.

Boendael (Brabant), Eglise Saint-Adrien : Ameublement.

La C. R. a adressé, le 16 janvier 1942, la lettre suivante aux Président et Membres du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Adrien, à Boendael.

Il a été procédé le jeudi 22 janvier courant à l'examen sur place des maquettes en grandeur d'exécution des meubles à placer dans l'église de Saint-Adrien, à Boendael.

MM. le baron Carton de Wiart, Maertens et le Chanoine Maere, respectivement Président et Vice-Présidents de la C. R., prenaient part à cette inspection,

La C. R. estime que les projets de ces meubles qui comprennent : un maître-autel, des autels latéraux, un banc de communion, une chaire de vérité, des confessionnaux et des encadrements pour le chemin de la Croix, sont susceptibles d'être introduits par la filière administrative ordinaire.

Elle a porté son choix sur le type de confessionnal à couronnement horizontal qui cadre mieux, semble-t-il, avec l'architecture de l'édifice.

En ce qui concerne la chaire de vérité, la C. R. est d'avis que l'aigle lutrin qui repose sur le rebord antérieur de la cuve devrait moins dépasser celui-ci. A cet effet, il pourrait être un peu abaissé et les ailes pourraient être éployées davantage.

L'avis de la C. R. ayant été demandé au sujet du placement de glaces derrière les grilles en fer forgé qui donnent accès du transept vers la sacristie et ses dépendances, nous estimons que ces glaces produiraient un effet peu heureux. S'il était jugé nécessaire d'établir à cet endroit une cloison, nous préfererions des panneaux en bois, placés à quelque distance des grilles, ou plus simplement des tentures.

A l'issue de la visite, la délégation a constaté avec satisfaction que les rétables sculptés provenant de l'ancienne église sont mis soigneusement en valeur dans le baptistère et dans une chapelle au fond de l'église.

Wavre (Brabant). Pont sur la Dyle. - Ancien Christ: Conservation.

La C. R. a adressé le 19 février 1942 la lettre suivante à M. le Commissaire Général à la Restauration du Pays.

Au cours des événements de mai 1940, le pont qui franchit la Dyle, dans la traversée de la ville de Wavre fut détruit.

A ce pont était attaché un Christ qui au point de vue historique ne manquait pas d'un certain intérêt; il fut frappé d'un biscaiën dans le flanc droit lors de la bataille de juin 1815.

Ce Christ ayant été retrouvé dans la rivière, nous attirons votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à le remettre en place à l'occasion de la reconstruction de ce pont.

* * *

Bruxelles (Brabant), Eglise Saint-Nicolas (Bourse) : Aménagement du baptistère.

La C. R. a fait savoir à l'Administration communale de Bruxelles, le 28 février 1942, au sujet du projet d'aménagement du baptistère de l'église Saint-Nicolas (Bourse) à Bruxelles, qu'elle estime que cette petite construction, sans être tout à fait indépendante de l'église, en est suffisamment séparée pour que sa décoration puisse être traitée différemment. Pour se rapprocher des observations faites par cette administration, elle croit qu'il serait possible d'améliorer le projet en le simplifiant, par exemple, en supprimant le listel en marbre jaune entourant l'encadrement, ainsi que les biseaux de cet encadrement.

* * *

Sprimont (Liège), Eglise Saint-Martin: Pierres tombales.

La C. R. a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège, le 16 mai 1942, que d'accord avec ses correspondants elle est d'avis qu'il y a lieu d'intervenir auprès du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Martin à Sprimont pour que les deux pierres tombales des curés Jean Michel Frambach et Gaspard Vielvoye, dressées

actuellement contre le mur de la sacristie dans un endroit où s'entassent des débris de toutes espèces au fond du cimetière, soient déplacées et encastrées contre le mur de l'église, non loin de l'entrée, où elles se trouveraient dans un endroit plus décent.

* * *

**Bruxelles (Brabant), Eglise Sainte-Catherine. - Tableau:
Préservation.**

La C. R. a adressé le 1^{er} avril 1942 la lettre suivante au Conseil de Fabrique de l'église Sainte-Catherine à Bruxelles.

Nous appelons votre attention sur un tableau peint sur bois, placé sous une fenêtre dans le bas-côté Sud de l'église Sainte-Catherine, à Bruxelles.

Cette œuvre, d'un réel mérite artistique, représente la Crucifixion et est attribuée à De Saive (vers 1600). Elle est mal protégée et risque d'être abîmée; le mur contre lequel elle est appendue est humide, et l'eau y dégouline pendant le dernier dégel.

Nous vous saurions gré, MM., de vouloir bien examiner la possibilité d'éloigner ce tableau du mur ou mieux de le déplacer afin d'en assurer la bonne conservation.

* * *

Préservation des objets d'art.

La C. R. a adressé le 28 mai 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère de la Justice.

Comme suite à notre lettre du 18 mai par laquelle nous avons eu l'honneur de vous exposer ce que la C. R. a fait dès le mois d'août 1939, pour recommander aux pouvoirs publics et aux fabriques d'églises les mesures pratiques de protection pour les monuments et objets d'art en temps de guerre, nous croyons utile de vous signaler que, dans notre séance de ce jour, nous avons encore repris l'examen de la question du transport des objets d'art de la région côtière vers l'intérieur du pays. Bien qu'en principe, nous croyions préfé-

nable d'assurer la protection sur place sans transfert, à la condition que cette protection puisse être **vraiment efficace et complète**, nous estimons que s'il ne peut en être ainsi, le transfert vers l'intérieur du pays peut être envisagé pour certains objets particulièrement précieux pourvu :

1°) que le transport et l'emballage soient effectués avec tout le soin désirable;

2°) que l'endroit où les objets devront être conservés offre toutes garanties :

a) quant à l'isolement du bâtiment;

b) quant à sa protection contre l'humidité;

c) quant à la sécurité du gardiennat, qui devrait être assuré par un conservateur en résidence, compétent et responsable;

d) quant à l'efficacité de la surveillance contre le vol et l'incendie; il serait désirable d'ignifuger les charpentes des toitures.

Comme nous avons eu l'occasion de vous le dire dans notre précédente lettre, nous avons du reste été en contact et en accord avec notre Collègue, M. le Professeur St. Leurs, membre effectif de la Commission royale, qui est en même temps Conseiller Général au Commissariat Général à la Restauration du Pays, étant donné que cette administration dispose de moyens d'exécution que nous ne possédons pas, notre rôle étant d'ordre consultatif.

* * *

Bescherming der kunstvoorwerpen.

De K. C. heeft op 28 Februari 1942 hiernavolgend schrijven gericht tot den Heer Adjunct-Commissaris-Generaal voor 's Lands Wederopbouw :

Wij hebben de eer U ontvangst te melden van uw schrijven van 24 dezer, 2^e Algemeene Directie « Architectuur en Stedenbouw », N^o M.O. 126, betreffende het beschermen en het in veiligheid brengen der kunstvoorwerpen welke zich bevinden in een strook van 30 km. langsheen de kust.

Gij kunt op de volledige medewerking van ons College rekenen. Wij hebben ons onmiddellijk in betrekking gesteld met den H. Prof. Dr. St. Leurs, Adviseur-Generaal voor Monumentenzorg, ten einde

hem in zijn taak te helpen; ook hebben wij hem reeds enkele aanduidingen gegeven. Wij meenen U er te moeten aan herinneren dat wij reeds sedert de maand September 1939, bij het begin der vijandelijkheden, het initiatief hebben genomen, aan de HH. Provinciegouverneurs verscheidene maatregelen aan te bevelen voor de bescherming onzer monumenten en kunstvoorwerpen. Die aanbevelingen zouden zeker heden nog nuttig kunnen zijn. Wij zenden U hierbij een exemplaar van het « Bulletin » waarin deze aanbevelingen en enkele lijsten van te beschermen monumenten en kunstvoorwerpen aangegeven zijn.



Warsage (Liège), Eglise Saint-Pierre: Vente sans autorisation.

La C. R. a adressé le 29 juin 1942 la lettre suivante à S. Exc. Monseigneur Kerkhofs, Evêque de Liège.

M. le Gouverneur de la province de Liège nous informe que M. le Curé et le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Pierre, à Warsage, ont vendu, sans avoir sollicité ni obtenu l'autorisation requise par l'arrêté royal du 16 août 1824 et par les circulaires ministérielles, un vase en verre ancien, découvert en 1939 sous l'autel de l'église, à M. Armand Baar, collectionneur à Liège.

Nous vous saurions gré, Monseigneur, de vouloir bien rappeler à M. le Curé de Warsage qu'il n'avait pas le droit d'aliéner cet objet ancien sans en avoir sollicité l'autorisation des autorités religieuses et civiles.

Nous vous serions reconnaissants aussi de l'engager à faire annuler la vente afin que l'objet en cause rentre dans le patrimoine de l'église.



Slins (Liège), Eglise Saint-Martin: Travaux non autorisés.

La C. R. a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège le 20 mars 1942 que d'accord avec ses correspondants elle

regrette que de nouvelles orgues aient été placées dans l'église Saint-Martin à Slins sans que le projet lui ait été soumis.



La C. R. a émis un avis favorable sur les projets suivants :

De K. C. heeft op de hiernavolgende ontwerpen een gunstig advies uitgebracht :

Loozen-Bocholt (Limburg), Sint-Benediktuskerk, plaatsen van een nieuw orgel; ontw.: Hr. A. Joris.

In overleg met het provinciaal Comité is de K. C. van oordeel dat bij de uitvoering de versiering onder de pijpen, alsook de twee kruisen op de zijanten, dienen weggelaten te worden.

Auvelais (Namur), église Saint-Victor, restauration du maître autel; arch.: M. Alsteen.

Athus (Lux.), église Saint-Etienne, ameublement; arch.: M. Toussaint.

Liège, église Saint-Vincent, ameublement et placement de vitraux; auteurs : MM. Toussaint et Crickx.

Au cours de l'exécution, on devra tenir compte des remarques suivantes :

Maître-autel: a) diminuer l'épaisseur de la table;

b) réduire un peu le diamètre des colonnes qui supportent la table;

c) remplacer l'ogive de la porte du tabernacle par un linteau;

d) revoir la pose du Christ en croix.

Chaire de vérité: supprimer l'abat-voix.

Vitraux: a) revoir les costumes de saint Servais, saint Eloi, saint Charles Borromée et saint Jean-Baptiste;

b) revoir la façon dont sainte Julienne tient l'ostensoir.

La C. R. a prié M. le Gouverneur de vouloir bien demander au Conseil de Fabrique ce qu'il compte faire du vieil autel de l'ancienne église qui présente de l'intérêt au point de vue archéologique.

En attendant qu'une décision soit prise au sujet de l'utilisation de ce vieil autel celui-ci devra être conservé avec soin à l'abri de toute détérioration.

Gelbressée (Namur), église Notre-Dame, placement d'un vitrail; auteur: M. Crickx.

Marche-lez-Ecaussinnes (Hain.), église Saint-Géry, placement de quatre vitraux dans le chœur; auteur : M. Crickx.

Les modifications apportées au projet à la suite des observations faites par la C. R. ont amélioré les compositions. Cependant, le dessin manque encore de caractère et le coloris gagnerait à être moins bariolé. Le modelé est trop poussé et donne à l'ensemble un relief peu désirable dans la peinture des vitraux.

Othée (Liège), église SS. Pierre et Paul, restauration des vitraux; auteur: M. Janvier.

Liège, église Saint-Jacques, enlèvement des vitraux.

Liège, église Saint-Servais, enlèvement des vitraux.

Liège, église Saint-Martin, enlèvement des vitraux.

Saint-Denis (Namur), église Saint-Denis, placement de vitraux; auteur: M. Gérardon.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte indépendamment des observations consignées dans le rapport de l'architecte M. Dickschen, des remarques suivantes :

a) remédier aux oppositions trop vives des couleurs dans les vêtements des personnages;

b) soigner le dessin des détails et des attributs;

c) donner plus de caractère aux armoiries.

Diest (Brabant), O. L. Vrouwkerk, plaatsen van een glasraam, een Piëta voorstellend; ontw.: Hr. Crickx.

Andrimont (Liège), église Saint-Laurent, réparation du vitrail du baptistère; auteurs: MM. Osterrath et de Biolley.

Arville (Lux.), église Saint-Paul, restauration du maître-autel et des autels latéraux; arch.: M. V. Degand.

Liège, église Saint-Christophe, érection d'une statue de Notre-Dame de Banneux dans le jardinet qui entoure l'église; arch.: M. Bourgault.

III. — EDIFICES CIVILS. — BURGERLIJKE GEBOUWEN.

Construction. — Restauration.

Bouw. — Herstelling.

**Bruxelles (Brabant), Hôtel Ravenstein: Travaux au mur
de clôture mitoyen.**

La C. R. a marqué son accord sur le projet présenté par la Société Anonyme Old England en vue de la démolition et la reconstruction d'une partie du mur de clôture mitoyen, entre l'Hôtel Ravenstein et sa propriété, rue Villa Hermosa.

Il serait fort désirable que ce mur fut surmonté, sur une hauteur de trois ou quatre mètres, d'un lattis qui dissimulerait l'aspect des bâtiments contrastant d'une façon fort déplaisante avec l'ensemble de l'Hôtel Ravenstein, tout en laissant à ces bâtiments suffisamment d'aération et de lumière.

*
* * *

Binche (Hainaut), Anciens remparts: Restauration.

La C. R. a adressé respectivement les 26 janvier et 5 mai 1942 les lettres suivantes à M. le Gouverneur de la province de Hainaut au sujet de la restauration des remparts de la ville de Binche.

Comme suite à votre lettre du 16 octobre 1941, Comité des correspondants, nous communiquant un rapport de MM. Meurisse et Simon, relatif à la restauration de la tour d'angle du Faubourg Saint-Paul, à Binche, nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'après examen des trois solutions préconisées par nos collègues provinciaux, la première nous paraît la plus sage, parce qu'elle comporte le minimum de travaux nouveaux et semble respecter le plus possible la situation actuelle.

Toutefois, le projet devrait indiquer clairement les parties anciennes (en noir) et les parties nouvelles (en rouge). De plus, il serait intéressant de voir figurer sur un plan les travaux mentionnés comme deuxième et troisième solutions.

Il y aurait lieu de joindre également au dossier de bonnes photographies d'ensemble et de détail; ainsi, le détail de la fenêtre figurant sur le plan ne donne nullement satisfaction et les corbeaux sous le linteau manquent de caractère. On devrait connaître les éléments qui ont servi à cette reconstitution.

Nous sommes d'avis également que ces travaux d'aménagement et de restauration des tours des remparts de Binche devraient s'exécuter sous la surveillance active des membres correspondants architectes du Comité du Hainaut.



Minderhout (Antwerpen), Ontwerp voor een nieuw gemeentehuis.

De K. C. heeft op 27 Januari 1942 volgenden brief aan den Heer Gouverneur der provincie Antwerpen doen geworden.

In verband met uw schrijven van 12 Januari, Provinciaal Comité voor Monumenten en Landschappen, n^o 9067/D, hebben wij de eer U hierbijgevoegd het ontwerp betreffend de oprichting van een nieuw gemeentehuis, te Minderhout, terug te sturen.

De K. C. stelt er prijs op hare voldoening uit te drukken over de wijze waarop deze studie werd opgemaakt en voorgesteld.

Nochtans is zij van meening dat de ontwerpers dienen verzocht te worden de kwestie van den toren aan den hoek van het gebouw nog eens aandachtig te bestudeeren en na te gaan of het niet beter ware deze hoektoren te vervangen door een dakruiter boven het dak.

Verder zou dienen rekening gehouden met de opmerkingen van het Provinciaal Comité onzer briefwisselende leden nl :

- 1^o dat het doorloopen van de kroonlijsten dient vermeden;
- 2^o aan de groote trapzaal is de oplossing door uitbouw van 't dak esthetisch niet gelukkig.

Wij zouden U dank weten, de aldus in bovenvermelden zin omgewerkte studie aan ons advies voor te legen.



Leuven (Brabant), Politiebureel palend aan het stadhuis: Inrichting.

De K. C. heeft op 19 Februari 1942 volgend schrijven gericht tot architect Vermeersch :

Naar aanleiding van uw schrijven van 9 Februari, en van het onderhoud dat wij met U hebben gehad tijdens onze jongste vergadering, hebben wij de eer U te laten weten dat onze Commissie — al waardeert ze ten zeerste de zorgen waarmede gij de studie van het ontwerp voor de inrichting van het politiebureel, palend aan het stadhuis te Leuven, hebt opgemaakt — slechts het standpunt kan behouden dat ze altijd heeft verdedigd, namelijk het behoud van dit gebouwtje in zijn huidigen staat.

Daar de gebouwen, welke beteekenis hebben voor de architectuur van het neo-classicisme, meer en meer zeldzaam worden, dienen de enkele specimens die wij nog bezitten zorgvuldig bewaard te blijven.

Anderzijds kunnen wij slechts de opmerkingen van ons schrijven van 8 Maart 1941, gericht aan het stadsbestuur van Leuven, bevestigen.

De oplossing van het vraagstuk dat U wordt gesteld zou zeker kunnen gevonden worden door het oprichten van nieuwe gebouwen of het inrichten van bestaande gebouwen in een der aanpalende straten.



**Tournai (Hainaut), Mont de Piété - Tourelle renaissance:
Mesures de conservation.**

La C. R. a fait savoir à la Commission d'Assistance publique de Tournai que M. le Secrétaire Général du Département de l'Instruction publique porte à sa connaissance qu'il lui est signalé le danger d'écroulement dont est menacé la partie supérieure de la tourelle de style Renaissance du Mont-de-Piété de Tournai, monument classé en 1936.

Elle a prié le Collège précité de vouloir bien examiner d'urgence les mesures à prendre aux fins de porter remède à cette situation.



La C. R. a adressé le 31 mars 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Instruction publique au sujet de la susdite tourelle.

Comme suite à votre dépêche du 6 février dernier, Administration des Beaux-Arts, N° N.C./89 (H.), relative à la tourelle Renaissance de l'ancien Mont-de-Piété, à Tournai, nous avons l'honneur de vous faire connaître que dès le 16 février dernier, nous avons prié la Commission d'Assistance Publique de Tournai de vouloir bien examiner d'urgence les mesures à prendre aux fins de porter remède à la situation dans laquelle se trouve cette tourelle.

D'accord avec le Comité provincial de nos correspondants, dont ci-joint copie du rapport, nous demandons que les Pouvoirs publics s'occupent, sans plus tarder, de restaurer la couverture de cette tourelle, en attendant que l'on puisse s'occuper de tout l'édifice dont les toits sont très négligés.

Le Mont-de-Piété de Tournai étant classé par arrêté royal du 15 septembre 1936, nous vous saurions gré de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration communale de Tournai et de la Commission d'Assistance Publique pour qu'un projet complet de restauration soit mis à l'étude et pour qu'en attendant l'exécution de ce projet les travaux urgents de conservation soient exécutés à la tourelle.

Au besoin le § 2 de l'article 2 de la loi du 7 août 1931 pourrait être appliqué.

* * *

La C. R. a adressé le 30 mai 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Instruction publique sur le même objet.

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 20 mai courant et de son annexe, Administration des Beaux-Arts, N° N.C. 89/Ht., relatives à l'ancien Mont-de-Piété de Tournai, et de vous faire parvenir, ci-joint, copie de la lettre que nous adressons à la Commission d'Assistance Publique de Tournai.

La Commission dont il s'agit, propriétaire de ce monument classé, n'ayant pas répondu à notre lettre du 16 février dernier, dont une copie vous a été transmise le 14 avril dernier, nous nous demandons

si une démarche de votre Département auprès d'elle n'aurait pas plus de chance de succès.

Il vous appartient de décider si, vu la carence du propriétaire, il y a lieu de faire application du § 2 de l'article 2 de la loi du 7 août 1931. Nous sommes d'avis que dans l'espèce il convient d'en faire usage.

* * *

Brugge (West-Vl.), Huis hoek Grootte Markt: Verbouwing.

De K. C. heeft naar aanleiding van de hierboven bedoelde werken volgend schrijven gericht aan den H. Gouverneur van West-Vlaanderen, op 19 Maart 1942.

Naar aanleiding van uw schrijven van 26 Februari II., Provinciaal Comité voor Monumenten en Landschappen, N^o 989. M., hebben wij de eer U hierbijgaand ontwerp voor het verbouwen van het huis gelegen op den hoek der Grootte Markt en der Geernaertstraat, te Brugge, terug te sturen.

Onze Commissie heeft zich in haar vergadering van 12 Maart jl., volledig aangesloten bij het advies van het Provinciaal Comité harer briefwisselende leden, te weten : « ten einde de karakteristiek van een kunststad als Brugge ongeschonden te bewaren, ware het beter het ontwerp af te wijzen en er op aan te sturen dat een gemetselde gevel zou worden gebouwd ».

Indien evenwel dit advies niet kan gevolgd worden zou de ontwerper zijn plan dienen te wijzigen rekening houdend met de volgende opmerkingen :

1^o De uitgesneden drielobbige puntgevel laten neerkomen tot op den uitsprong van den zolder;

2^o De vensterluiken aan de ingangsdeur weglaten;

3^o Het dak doen aansluiten tegen dat van het aanpalende huis, op voorwaarde dat er van de gemeene muur een trapgevel worde gemaakt;

4^o Een lijst voorzien onder de vensterdorpels van de 2^e verdieping;

5^o De staanders van de bovenlichten der vensters van de 1^e verdieping verlengen tot op de dorpels der vensters;

6^o De loggia (A) van den gevel langs de Grootte Markt vervangen door een venster gelijkvormig aan dit (B) van denzelfden gevel.

Damme (West-Vl.), Werken aan het stadhuis.

Naar aanleiding van de aan het stadhuis van Damme ontworpen werken heeft de K. C. op 31 Maart 1942 aan den H. Gouverneur van West-Vlaanderen laten weten dat afgevaardigden zich naar Damme hebben begeven op Maandag 16 Maart 1942, ten einde te onderzoeken in hoeverre de bezwaren, geopperd door het Gemeentebestuur tegen het weglaten van het glazen schutsel tusschen het kantoorlokaal en het kabinet van den Secretaris, gegrond zijn.

De gemeentelijke overheid deed namelijk hiertegen het bezwaar gelden dat in dit geval de afsluiting tusschen beide lokalen, die toch om zeer begrijpelijke redenen gewenscht was, onvoldoende zou zijn.

Anderzijds hebben onze afgevaardigden kunnen vaststellen dat door het optrekken van dit glazen schutsel het inwendige van het stadhuis van Damme, noch onder archeologisch, noch onder aesthetisch oogpunt, om zoo te zeggen niet zal geschonden worden.

Wij meenen derhalve dat aan den wensch van het gemeentebestuur voldoening kan worden gegeven en het ontwerp met het schutsel in glas kan worden aanvaard.



Orval (Luxembourg), Abbaye: Travaux.

La C. R. a adressé le 10 avril 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics,

La C. R. attache un grand prix à ce que les travaux exécutés dans les ruines de l'Abbaye d'Orval qui appartiennent à l'Etat le soient non seulement avec toute la compétence technique requise, qui est assurée par le contrôle de vos services, mais avec un respect vigilant de la science archéologique. Un de nos membres correspondants, M. l'architecte Bourgault de Liège, avait été chargé par votre Département de surveiller à cet égard les dits travaux et la collaboration de cet architecte de talent doublé d'un archéologue très averti nous donnait toutes garanties.

Il nous revient que vos services envisageraient de renoncer à la collaboration de notre collègue; nous nous permettons d'attirer votre attention sur les inconvénients de cette mesure. Il serait en effet très désirable qu'une liaison très effective existe entre vos services et notre Collège pour tout ce qui concerne les travaux à effectuer aux ruines de l'Abbaye d'Orval qui constituent un élément très important de notre patrimoine artistique.



Bruxelles (Brabant), Bibliothèque Albertine.

La C. R. ayant été saisie par le Fonds Bibliothèque Albert I^{er} des plans et de la maquette de la Bibliothèque Albertine, ayant entendu M. l'architecte Houyoux, auteur des plans, a adressé le 23 avril 1942 à M. le Comte Lippens, Président du Fonds Bibliothèque Albert I^{er}, la lettre suivante:

La C. R. a examiné avec beaucoup d'intérêt et d'attention au cours de deux séances spécialement consacrées à cette étude, les plans et la maquette de la Bibliothèque Albertine que vous lui avez fait envoyer le 7 avril, à la suite de votre lettre du 24 mars. M. l'architecte Houyoux, auteur des plans, a bien voulu au cours de la seconde séance, nous donner des explications complémentaires sur ceux-ci.

Nous avons l'honneur de vous exposer ci-après les observations formulées par notre Collège à la suite de cet examen : nous serions heureux qu'elles puissent vous aider dans l'accomplissement de la tâche si importante assumée par votre Conseil d'Administration.

Nous avons d'abord pris connaissance du plan général d'aménagement du « Mont des Arts », dressé par M. l'architecte Ghobert, et dans lequel se situe la nouvelle bibliothèque. Encore que ce plan ne soit pas définitif et soit susceptible de modifications importantes sur certains points, nous avons cependant pu apprécier sa conception générale qui nous a paru fort heureuse. Elle donne une solution satisfaisante au problème très complexe et difficile de l'aménagement de cet ensemble de constructions monumentales à flanc de coteau. La Bibliothèque Albertine y trouve sa place dans des conditions de grandeur et de dignité qui conviennent à son caractère com-

mémoratif; elle obtient, d'autre part, par l'établissement des jardins et des pelouses qui l'encadrent, l'atmosphère de recueillement qui était justement réclamée pour cet édifice consacré à l'étude.

Nous serions heureux de voir soumettre à notre examen le plan général d'aménagement lorsqu'il aura pris une forme plus complète, et d'y voir joindre si possible une maquette du projet.

Les plans et coupes du projet de M. Houyoux pour la Bibliothèque Albertine ont, dans leur ensemble, rencontré auprès de notre Collège une appréciation favorable quant à la manière dont il a conçu l'aspect et la distribution de cet important édifice. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés multiples qu'il a rencontrées et nous croyons qu'il les a le plus souvent très heureusement résolues.

L'examen des plans nous amène à exposer cependant certaines observations que nous désirerions voir examiner avec attention par l'auteur des plans. Sans nous départir du respect pour la personnalité des architectes et pour leur sensibilité propre, qui est la règle de nos examens critiques, nous estimons que l'enjeu est ici d'une telle importance qu'aucune étude ne doit être épargnée pour tâcher d'assurer à ce monument la perfection qu'il doit atteindre.

1^o) Nous pensons que si l'auteur a cru devoir adopter pour les façades une extrême simplicité, suivant en cela une tendance actuelle que nous ne discutons pas, il serait cependant nécessaire de donner plus de grandeur, plus de caractère monumental à la partie centrale, au portique de la façade principale. Pour assurer à cet avant-corps la majesté que nous voudrions lui voir, il devrait présenter une plus forte saillie sur le bâtiment principal de manière à procurer plus d'espace entre l'entrée proprement dite, c'est-à-dire la cloison vitrée, et les marches de l'escalier extérieur.

Les colonnes du portique nous paraissent manquer de force et leurs proportions devraient être revues de même que celles du fronton rectangulaire supporté par ces colonnes.

La question a été posée, sans être résolue, de savoir s'il ne serait pas préférable de partager les colonnes de façon régulière et si l'architecte ne trouverait pas avantage à mieux appuyer la cloison vitrée par des piliers en nombre égal à celui des colonnes, ce qui donnerait plus de solidité à la « porte royale » qui paraît un peu perdue dans ce grand ordre architectural ? Il serait désirable que l'architecte examine ce point s'il ne l'a déjà fait.

L'attention de notre Collège s'est portée sur le manque d'équilibre qui se marque dans la façade principale, l'aile gauche, vers la vallée, étant sensiblement plus longue que l'aile droite. Cette disposition asymétrique ne paraît pas heureuse sur le plan et l'aspect de l'édifice en souffrira car ce n'est pas l'importance en volume qui fera de celui-ci un monument mais bien le rapport harmonique qui existera entre ses différentes parties. Cette grave objection perd cependant de son poids si l'on tient compte de ce que la façade principale est appuyée sur le coteau et que son portique d'entrée n'est commandé par aucune artère se trouvant dans son axe.

Certains membres avaient envisagé l'hypothèse où l'auteur aurait cherché à corriger l'impression défavorable causée par cette absence de symétrie en ménageant dans la façade de l'aile gauche, un décrochement, par un retrait d'un mètre environ. La salle prévue à cet endroit étant une salle de périodiques qui n'exige pas une régularité parfaite, ce décrochement aurait pu, sans inconvénient, disaient-ils, se faire sentir à l'intérieur du bâtiment, ce qui aurait écarté le reproche de « truquage ». Cette suggestion n'a pas été retenue par notre Collège;

2°) Dans le même ordre d'idées, nous pensons que les portes d'entrées secondaires devraient avoir plus de caractère monumental;

3°) Il a paru à certains de nos membres que le bâtiment du magasin des livres présentait une trop grande élévation et gagnerait à être diminué de deux étages. L'observation n'a pas cependant été définitivement retenue par notre Collège, parce qu'il semble que ce bâtiment, étant donné sa situation, sera masqué à la vue de presque tous les points. Il serait cependant intéressant de se rendre compte, par une étude attentive, du volume qu'il pourrait prendre dans la ligne du panorama de la ville.

Quoiqu'il en soit de cette question notre Collège estime qu'il serait souhaitable de corriger la monotonie que présentent la façade vers la grande esplanade et celle vers la rue de Ruysbroeck du magasin des livres:

a) En donnant plus de force aux angles du bâtiment, ce qui entraînerait la suppression d'une rangée verticale de fenêtres à chaque extrémité;

b) En répétant dans les deux ailes de la façade vers l'esplanade le trumeau prévu au centre de l'avant-corps;

c) En introduisant dans la façade vers la rue de Ruysbroeck un ou deux trumeaux supplémentaires du type de celui prévu au centre de cette façade;

4^o) Si la conception générale de la grande salle de lecture peut se comprendre pour une salle de passage, où règne beaucoup de mouvement, elle ne donne pas entière satisfaction pour la destination qui lui est réservée à raison de son caractère qui rappelle trop les constructions industrielles. Nous craignons surtout que la forme inclinée du plafond ne crée une impression déplaisante pour ceux qui fréquenteront cette salle et que l'architecte lui-même, dans l'exécution de cette conception architecturale, si intéressante sur plans, n'éprouve une grande déception. Ce plafond membré s'appuyant directement sur une immense verrière, masse de verre non soutenue, paraîtra désagréable. Nous suggérons à l'auteur d'examiner la possibilité de prévoir dans la grande verrière des montants sur lesquels s'appuyeraient les poutres d'un plafond horizontal avec courbe en quart de cercle le long de la paroi opposée à la paroi vitrée. Nous ne pensons pas que l'éclairage de la salle qui a justement retenu l'attention de l'architecte, en serait sensiblement affecté.

La question des matériaux à employer a été soulevée. Il ne faut pas se dissimuler que les Pouvoirs Publics insisteront très vivement pour faire utiliser des matériaux belges, et que cette exigence s'appuyera sur des considérations d'ordre économique et financier de première importance. Or il est indispensable que les plans soient achevés en tenant compte des matériaux à mettre en œuvre. Il a été fait mention de l'emploi de certains petits granits et de revêtements en plaques de marbres belges non polis. Nous ne croyons pas que ce dernier matériau pourrait donner satisfaction, tant au point de vue de la résistance qu'au point de vue de l'aspect. Sans méconnaître que le petit granit ou « pierre bleue » donne souvent, sous certaines expositions, un aspect triste, nous pensons qu'il en existe cependant certaines qualités qui en vieillissant donnent une patine claire et plus agréable que celle de la pierre de France.

La C. R. serait heureuse de voir soumettre à son avis des variantes établies en s'inspirant des suggestions formulées ci-dessus, variantes qui pourraient être présentées sur papillons à épingler sur les plans.

La C. R. a constaté avec un très vif regret que les projets d'aménagement du « Mont des Arts » ne prévoient pas la conservation de la chapelle de l'Hôtel de Nassau. Un des objets principaux de sa mission étant de veiller à la conservation des monuments historiques vous ne serez pas surpris que nous insistions très vivement pour que la possibilité de maintenir cette ancienne chapelle soit examinée avec le plus grand soin. Au triple point de vue de l'archéologie, de l'histoire et de l'étude de notre civilisation, elle intéresse grandement la Nation. Son importance réclame son maintien et nous croyons qu'une étude attentive permettrait à des architectes d'aussi grand talent que MM. Ghobert et Houyoux, d'envisager son incorporation dans l'ensemble monumental qu'ils vont créer. On trouve à l'étranger bien des exemples de vestiges importants du passé pieusement conservés, et sans qu'ils les déparent, au milieu d'édifices d'une époque postérieure.



Veurne (West-Vl.), Belfort: Restauratie.

Na een nieuw en grondig onderzoek van het ontwerp voor de restauratie van het Belfort, te Veurne, heeft de K. C. zich eenparig aangesloten bij het verslag van den H. J. Viérin, en derhalve hare meening, uitgedrukt in haar schrijven van 14 Augustus 1941, volledig behouden.



Tamines (Namur), Ancienne tour: Démolition.

La C. R. a adressé les 24 avril et 30 avril 1942 les lettres suivantes à M. le Président du Conseil d'Administration de la Société des Charbonnages de Roton-Farciennes à Tamines.

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 20 avril.

Nous regrettons très vivement d'apprendre que l'intention de votre Société est de faire démolir l'ancienne « tour » qui se trouve comprise dans ses propriétés. Ainsi que nous vous le disions dans

notre lettre précédente, cette intéressante construction du XV^e siècle est à peu près le seul vestige du passé qui subsiste dans votre ville, et il serait déplorable qu'elle ne fût point conservée.

Nous comprenons fort bien les nécessités qui s'imposent parfois à l'industrie, mais nous avons peine à croire que, dans le cas présent, la construction de simples bureaux administratifs ne puisse pas se concilier avec le maintien d'un monument archéologique qu'un architecte ayant du goût et du talent pourrait sans doute y incorporer tout en le respectant.

La C. R. serait heureuse de rencontrer auprès d'importantes entreprises industrielles telles que la vôtre, une compréhension de la mission de conservation qui lui incombe et qui devient de plus en plus nécessaire à mesure que des circonstances diverses multiplient les destructions des souvenirs historiques dans notre pays. Elle espère encore que vous voudrez bien reconsidérer votre décision.

Comme suite à votre lettre du 20 avril 1942, et de la nôtre du 24 de ce mois, nous nous permettons de vous rappeler que le Frère Alexis Gochet, en son temps savant professeur de géographie signalait la vieille tour de Tamines comme particulièrement intéressante dans un ouvrage qu'il écrivit sur Tamines. Elle est construite en moellons de grès; un escalier en pierre conduit au premier étage, puis en bois mène au second et aux combles; la salle du premier étage est pavée de carreaux en terre cuite; elle possède un pigeonnier; en 1514, la tour de Tamines était propriété d'un petit-fils de Charles-le-Bon.

La C. R. espère, malgré tout, que cette vieille construction trouvera grâce et pourra être conservée en l'incorporant dans le nouveau bâtiment destiné à des bureaux administratifs.



Overijssche (Brabant), Dorpsplaats: Aanleg van schuilplaatsen.

De K. C. heeft op 8 Mei 1942 volgenden brief aan het Gemeentebestuur van Overijssche doen geworden :

Op dit oogenblik worden in uwe gemeente aanzienlijke werken

uitgevoerd om schuilplaatsen aan te leggen te midden van de dorpsplaats. Wij meenen uwe bijzondere aandacht te moeten vestigen op het belang dat de afwerking dezer werken biedt ten opzichte van het uitzicht dezer plaats, welke een der mooiste en schilderachtigste van Brabant is. Wat het onderaardsch gedeelte dezer werken betreft kunnen te dien opzichte geen gevolgen voortvloeien, voor zoover men er voor heeft gezorgd, zooals wij het verhopē, dat de boomen die het pleintje versieren, daardoor niet geschonden worden. Maar het is van groot belang dat de werken aan de oppervlakte van den grond, en nl. de ingangen van de schuilplaatsen, eenvoudig wezen en zoomin mogelijk in 't oog vallen.

Wij nemen deze gelegenheid te baat om te vragen of uwe gemeente de mogelijkheid niet zou willen onderzoeken een ontwerp ter studie te nemen voor de opschikking van de dorpskom met haar mooi pleintje en schoone kerk. Verscheidene huizen welke de dorpskom omringen zijn oude huizen met zeer interessante gevels, die ongelukkig werden verbouwd en met pleister bezet. Indien de gemeente de eigenaars dezer huizen kon aanzetten en aanmoedigen, door het verleenē van toelagen, hunne huizen te herstellen, zou men mogen hopen te Overijssche een merkwaardig geheel tot stand te zien brengen, want de ligging van de plaats met haar kader maakt er een der schoonste dorpszichten van der provincie.

De studie van het geheel zou aan een bevoegd architect moeten worden toevertrouwd en het werk zou langzamerhand kunnen uitgevoerd worden. Men zou ook moeten vermijden dat opnieuw pijnlijke fouten begaan worden, zooals het plaatsen van een waterplaats op een in 't oog springende plaats van het pleintje rechtover de kerk. Wij meenen ook dat de plaats van het monument op het pleintje niet op een gelukikge wijze gekozen werd.

Hopende dat gij aan onze opmerkingen al de aandacht zult willen wijden die zij in 't belang zelf van uw gemeente verdienen, bieden wij U intusschen, Mijne Heeren, de verzekering onzer hoogachting.

Huy (Liège), Ancien pont: Reconstruction.

La C. R. a adressé le 1^{er} juin 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics.

Vous n'ignorez pas le grand intérêt que les milieux archéologiques, artistiques et touristiques, et d'une façon générale toute la population hutoise, attachent à l'ancien pont-route de cette ville, aujourd'hui partiellement détruit par les événements de la guerre. Ce remarquable monument du génie civil contribuait plus qu'aucun autre à donner à la ville de Huy sa physionomie si caractéristique.

Le Comité de nos correspondants de Liège nous signale l'intention manifestée par votre Administration de profiter de la destruction partielle du pont pour en construire un nouveau qui présenterait plus de facilités pour la circulation routière et pour la navigation.

Nous comprenons parfaitement combien ce point de vue doit retenir l'attention de votre Département; le désir des artistes et des savants et d'une grande partie de la population de conserver le plus possible l'aspect séculaire d'un de nos plus beaux sites liégeois mérite également une très sérieuse considération.

Nous pensons que ces deux points de vue ne sont pas nécessairement inconciliables et que des ingénieurs de talent et de goût comme en compte votre Administration, pourraient trouver une solution qui satisfasse l'un et l'autre.

Nous nous permettons d'insister très vivement auprès de vous pour que votre Administration veuille bien, avant de passer à l'exécution de plans détaillés, soumettre à notre examen un croquis de la ou des solutions vers lesquelles elle inclinerait. Les suggestions que nous serions éventuellement amenés à vous soumettre constitueraient dans ces conditions une collaboration beaucoup plus utile et pratique que si nous nous trouvions en présence d'épures définitives.

Dès à présent, nous croyons devoir avec nos correspondants de Liège attirer votre attention sur l'importance, au point de vue esthétique, du matériau à choisir, au moins pour le revêtement extérieur de l'ouvrage. Il serait hautement désirable que le béton, qui sera vraisemblablement employé, soit enrobé non point de moellons de petit granit, mais d'un beau calcaire de la Meuse, à

choisir avec soin, tel que celui qui fut utilisé pour la Collégiale et pour la Citadelle, matériau admirable, auquel le temps n'enlève pas sa teinte claire, et qui présente pour les constructeurs ce précieux avantage de se trouver à leur portée immédiate.



La C. R. a revêtu du visa les projets suivants :

De K. C. heeft aan de volgende ontwerpen haar visa verleend :
Chevron (Liège), construction du pont des Forges.

Mons (Hain.), ancien couvent des Visitandines, actuellement Hôtel des Archives, construction d'un nouveau perron surélevé à la façade.

Veerle (Antw.), oude Rijkswachtkazerne, verbouwing tot gemeentehuis; arch.: Hr. Schellekens.

In overleg met het provinciaal Comité is de K. C. van oordeel dat de ingangspoort zou moeten verbeterd worden. Deze ingang, de er bovenstaande cartouche en dakvenster zouden best in een geheel verwerkt worden derwijze dat dit als een centraal motief in den voorgevel voorkomt. Verder is het te wenschen, dat de achtergevel ook zou verbeterd worden.

Vorselaar (Antw.), kerkhof, bouw van een doodenhuisje en omheiningmuur; arch.: Hr. Vande Zande.

De K. C. kan zich echter niet volledig aansluiten bij de opmerkingen van het provinciaal Comité wat den bouw van het doodenhuisje betreft. Het zou volstaan de afmetingen van het venster in het torentje eenigszins te verminderen en gansch het gebouwtje te witten.

Verder treedt zij den wensch bij dat de ontwerper insgelijks zou belast worden met de inrichting en den aanleg van het kerkhof zelf.

In plaats van de door den verslaggever voorgestelde populieren, te planten achter den kerkhofmuur, stelt de K. C. voor linden te planten waarvan de takken op latwerk zouden uitgespreid worden.

Herbeumont (Lux.), construction d'un garage dans la propriété de M. René Lauwe; arch.: M. J. Hebbelynck.

IV. — URBANISME. STEDEBOUWKUNDE.

Sauvegarde des grandes propriétés et des parcs.

La C. R. a pris connaissance de la lettre du 29 janvier 1942 de M. le Commissaire-Général à la Restauration du Pays par laquelle il lui fait savoir que lors de l'élaboration des plans d'aménagement communaux et régionaux, il sera tenu compte dans la mesure du possible, des desiderata de la C. R., c'est-à-dire l'intérêt qu'il y a de conserver dans la région du Centre, essentiellement industrielle, les dernières grandes propriétés, à l'effet de les maintenir comme « poumons » afin d'assurer à la population laborieuse un minimum d'air pur et de promenade.

En principe, M. le Commissaire-Général est complètement d'accord avec la C. R., sur la nécessité de sauvegarder les grandes propriétés ainsi que les parcs.

Dans le cas particulier de Fayt-lez-Manage, la difficulté qui pourrait se présenter est d'ordre financier, à savoir à qui incombera la charge du château et du parc.



Changements de noms de rues.

La C. R. a été consultée par de nombreuses administrations communales en vertu de la circulaire du 29 juillet 1941 de M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique, sur certains changements proposés par elles aux dénominations de rues ou places. Notre Collège s'est inspiré dans ses réponses des excellentes considérations développées dans la susdite circulaire. Celle-ci, répondant à un vœu formulé par la C. R., a en principe réprouvé « la tendance à remplacer sans discernement les noms des rues présentant un intérêt historique ou folklorique ou se rattachant à des indications toponymiques anciennes, par des dénominations destinées à perpétuer, jusqu'à décision contraire, le souvenir de person-

nalités ou d'événements », ajoutant qu'en outre « de telles modifications sont d'autant moins admissibles que les autorités locales trouvent, lors de la création d'artères nouvelles, l'occasion de les doter d'une dénomination à leur choix. De plus, si en vertu d'un droit complexe de police et de voirie le collège échevinal est qualifié pour donner une appellation aux rues qui n'en ont pas encore, l'exercice de ce droit ne se justifie pas nécessairement et « de plano » lorsqu'il s'agit de modifier ces indications pour les remplacer par d'autres. En ce cas, loin de protéger les intérêts des administrés, la mesure y jette la perturbation et les expose à des erreurs préjudiciables dans leurs relations commerciales et privées. En ce qui concerne les actes officiels, les inconvénients des décisions de l'espèce sont évidents, elles impliquent l'obligation d'apporter continuellement des modifications aux registres de la population et de l'état civil ainsi qu'aux inscriptions hypothécaires où la moindre inexactitude entraîne de graves conséquences ».

En conformité avec ces directives, la C. R. a émis un avis défavorable à l'égard de toute proposition de changement de dénomination qui avait pour résultat de supprimer des noms anciens, ou ayant un caractère historique ou folklorique, ou dans certains cas spéciaux de transformer les noms existant d'une façon peu heureuse. Elle a notamment écrit les lettres suivantes :

Wijzigen van straatnamen.

Ingevolge den omzendbrief dd. 29 Juli 1941 van den Heer Secretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid werd de K. C. door talrijke gemeentebesturen om advies gevraagd inzake sommige door hen voorgestelde wijzigingen van benamingen van straten en pleinen. Zij heeft zich in haar uitspraak laten leiden door de voortreffelijke overwegingen uiteengezet in voornoemden omzendbrief. Deze omzendbrief, die aan een wensch van de K. C. beantwoordt, heeft in principie: « de neiging om straatnamen met geschiedkundige, folkloristische of plaatsnaamkundige beteekenis onoordeelkundig te vervangen door namen die, — totdat weer anders beslist wordt — de herinnering aan persoonlijkheden of gebeurtenissen moeten vestigen » afgekeurd, er bij voegend dat « dergelijke wijzigingen te minder aanvaardbaar zijn daar de plaatselijke overheden de gelegenheid hebben aan de

nieuw aangelegde wegen de namen te geven die ze verkiezen. Zoo het schepencollege ingevolge een ingewikkeld politie- en straatrecht bevoegd is een naam te geven aan straten die er nog geën hebben, is deze bevoegdheid niet noodzakelijkerwijze en « de plano » toepasselijk wanneer het gaat om benamingen te wijzigen en door andere te vervangen. Verre van de belangen der inwoners te bevorderen stichten dergelijke maatregelen verwarring en geven aanleiding tot vergissingen die schadelijk zijn voor de commercieele en private betrekkingen. De nadeelen van de bedoelde beslissingen, komen duidelijk tot uiting in verband met de officieele akten; zij brengen mede dat voortdurend wijzingen moeten worden gebracht in de registers van de bevolking en van den burgerlijken stand zoomede in de hypotheekinschrijvingen waar de kleinste onnauwkeurigheid zware gevolgen heeft ».

Overeenkomstig deze richtlijnen heeft de K. C. een ongunstig advies uitgebracht over ieder voorstel tot wijziging van een benaming die voor gevolg zou hebben oude namen of namen met historische of folkloristische beteekenis te doen verdwijnen, of in sommige bijzondere gevallen de bestaande benaming op een minder gelukkige wijze te veranderen.

Zij heeft in 't bijzonder de hiernavolgende brieven geschreven :

Ixelles (Brabant).

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 février 1942, 5^e Division, N^o 3398, relative à des modifications de noms de voies publiques dans votre commune.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur les noms nouveaux que votre Administration désire donner à des voies publiques, mais sur la suppression de noms anciens.

Nous croyons devoir vous rappeler les considérations très sages de la circulaire de M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique, en date du 29 juillet 1941, dans laquelle il s'élève contre « la tendance regrettable à remplacer les noms de rues présentant un intérêt historique ou folklorique ou se rattachant à des indications toponymiques anciennes, par des dénominations destinées à perpétuer, jusqu'à décision contraire, le souvenir de personnalités ou d'événements ». C'est une tendance à

laquelle votre belle commune a cédé en supprimant certains noms historiques ou traditionnels, provoquant ainsi, vous ne l'ignorez pas, de très vives critiques.

Les modifications proposées par votre lettre précitée ne soulèvent pas des objections de même nature, mais nous nous permettons cependant de les trouver peu heureuses.

La circulaire précitée ajoute très justement qu'en outre de telles modifications « jettent la perturbation et exposent (les administrations) à des erreurs préjudiciables dans leurs relations commerciales et privées. En ce qui concerne les actes officiels, les inconvénients des décisions de l'espèce sont évidents, elles impliquent l'obligation d'apporter continuellement des modifications aux registres de la population et de l'état civil ainsi qu'aux inscriptions hypothécaires où la moindre inexactitude entraîne de graves conséquences ».

La modification du nom de Place de la Couronne en Place Raymond Blyckaerts, il y a quelques années, a déjà été une erreur. L'Administration communale pouvait honorer son ancien Bourgmestre en donnant son nom à une artère nouvelle sans supprimer une appellation ancienne. En changeant encore une fois ce nom et en faisant la « Place Raymond Blyckaerts et Louis Blyckaerts », nous sommes persuadés que vous vous exposez aux très sérieuses objections rappelées ci-dessus. Et faudrait-il pour chaque membre d'une famille ayant siégé au Conseil communal pendant un certain temps ajouter son prénom à la désignation de la place ou de la rue rappelant le nom patronymique ?

Les mêmes objections d'ordre pratique peuvent être formulées quant au projet de transformer l' « Avenue Pierre Curie » en « Avenue Pierre et Marie Curie ». Ces dénominations sont trop longues. Mieux vaudrait dire simplement « Avenue Curie ». Tout le monde sait qui ce nom rappelle.



Blankenberge (West-Vl.).

Wij hebben de eer U ontvangst te melden van uw schrijven van 17 Februari 1942, N^r S/8026, betreffende het wijzigen van straatnamen in uw stad.

Wij hebben ons niet uit te spreken over de nieuwe namen welke uw bestuur aan openbare wegen wenscht te geven, maar wel over het afschaffen van de oude benamingen.

Wij meenen echter U te moeten herinneren aan de zoo gegronde beschouwingen die de Heer Romsee, Secretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid heeft uiteengezet in zijn rondschrijven van 29 Juli 1941 en waarin hij er op wijst hoe verkeerd het is « de straatnamen met geschiedkundige, folkloristische of plaatsnaamkundige beteekenis onoordeelkundig te vervangen door namen die, — totdat weer anders wordt beslist, — de herinnering aan persoonlijkeden of gebeurtenissen moeten vestigen ». De Heer Secretaris-Generaal voegt er aan toe : « verre van de belangen der inwoners te bevorderen stichten dergelijke maatregelen verwarring en geven aanleiding tot vergissingen die schadelijk zijn voor de commerciale en private betrekkingen. De nadeelen van de bedoelde beslissingen, komen duidelijk tot uiting in verband met de officieele akten; zij brengen mede dat voortdurend wijzigingen moeten worden gebracht in de registers van de bevolking en van den burgerlijken stand zoomede in de hypotheekinschrijvingen waar de kleinste onnauwkeurigheid zware gevolgen heeft ».

Wij staan er verbaasd van dat het gemeentebestuur eener stad, die het zich tot een eer heeft gerekend den naam van een onzer grootste vorsten aan een zijner straten te geven, thans dien naam wil doen verdwijnen, waaraan zoovele herinneringen verbonden zijn. Wij zijn ervan overtuigd dat Joris Van Severen de eerste zou geweest zijn om zich daarover te ergeren.

Bovendien vinden wij, in princip, de voorgestelde wijzigingen zonder rechtvaardiging daar gij, onder uwe verantwoordelijkheid, de gelegenheid hebt aan de nieuw aangelegde wegen de namen te geven die gij verkiest.

* * *

Diksmuide (West-Vl.).

De K. C. heeft aan het stadsbestuur van Diksmuide doen opmerken dat zij zich niet uit te spreken heeft over de nieuwe namen welke het wenscht te geven aan openbare wegen, maar wel over het afschaffen van de oude benamingen.

Zij heeft het tevens herinnert aan de zoo gegronde beschouwingen, welke de Heer Romsée, Secretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid hieromtrent heeft uiteengezet in zijn omzendbrief van 29 Juli 1941.

Wat de door het Schepencollege voorgestelde wijziging betreft van de benaming « Koning Albertstraat », staat de K. C. er verbaasd van dat het gemeentebestuur eener stad die het zich tot een eer heeft gerekend den naam van een onzer grootste vorsten aan een zijner straten te geven, thans dien naam wil doen verdwijnen, waaraan zoovele herinneringen verbonden zijn.

Aangaande de voorgestelde wijziging van de benaming « Baron Generaal Jacquesstraat », verbazen wij er ons insgelijks over dat het gemeentebestuur van Diksmuide er aan denkt den naam van een landgenoot te doen verdwijnen die den naam der stad Diksmuide in de geschiedenis beroemd heeft gemaakt.

Wat de andere voorgestelde wijzigingen betreft, stelt de K. C. naar de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen vast dat de wijzigingen waartoe in 1924 werd besloten aanleiding zouden gegeven hebben tot bezwaren.

Als 't er zoo mee staat, kunnen de wijzigingen in 1942 slechts deze bezwaren opnieuw doen oprijzen en vermeerderen, en dien-aangaande verwijst de K. C. het stadbestuur naar het laatste gedeelte van het voornoemd rondschrijven.

In die omstandigheden meent de K. C. een ongunstig advies te moeten uitbrengen over het weglaten der voorgestelde straatbenamingen.

Zij heeft evenwel geene opmerkingen in te brengen wat de wijziging betreft van « Woumenweg » in « Woumenstraat ».



Zomergem (Oost-Vl.).

Wij hebben de eer U ontvangst te melden van uw schrijven van 20 April 1942, n^o 3015, betreffende het wijzigen van straatnamen in uwe gemeente.

Vooreerst moeten wij uwe aandacht er op vestigen dat ons College zich niet uit te spreken heeft over de nieuwe namen die

uw bestuur aan openbare wegen wenscht te geven, maar wel over het afschaffen van de oude benamingen.

Welnu, uit uw antwoord blijkt dat de benamingen « Dreef » en « Kleitstraat », die gij voornemens zijt te doen verdwijnen, oude benamingen zijn welke hun oorsprong vinden in redenen van traditioneelen, folkloristischen of plaatsnaamkundigen aard, vermits de eerste sedert onheugelijke tijden bestaat, de tweede sinds vele jaren en dat ze haar belang hebben voor de toponomie van de gemeente.

In die omstandigheden kunnen wij, onder verwijzing naar den omzendbrief van den Heer Romsée, Secretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid, geen gunstig advies uitbrengen over deze twee wijzigingen, des te meer dat, zooals bedoeld rondschrijven het zeer terecht doet opmerken : « de plaatselijke overheden de gelegenheid hebben aan de nieuw aangelegde wegen de namen te geven die ze verkiezen ».

Wat de verandering van « Marktplaats » in « Ledeganckplaats » betreft schijnen de bezwaren van uit historisch of traditioneel standpunt niet zoo groot te zijn, maar wij vestigen nochtans uwe aandacht op de bezwaren welke dergelijke herhaalde wijzigingen hebben op administratief gebied en welke uiteengezet zijn in het tweede deel van voornoemden omzendbrief. Indien deze bezwaren U evenwel niet afdoende blijken, zouden wij ons bij uw voorstel kunnen aansluiten. Ledeganck schreef immers ook over het « Burgslot van Zomergen », en dat is nog een reden te meer om den naam « Dreef » te behouden.

* * *

La C. R. a émis un avis favorable sur les projets suivants :

De K. C. heeft een gunstig advies uitgebracht op de volgende ontwerpen :

Huy (Liège), acquisition d'un terrain par l'Administration communale en vue de sauvegarder le site de la ville.

Weelde (Autw.), bouwen van een deel van den omheiningsmuur rond het kerkhof.

Sprimont (Liège), désaffectation de l'ancien cimetière.

V. — SITES. — LANDSCHAPPEN.

Sougné-Remouchamps (Liège), Plantation d'arbres.

La C. R. s'est ralliée complètement aux conclusions du rapport du Comité provincial de ses correspondants de la province de Liège au sujet de la plantation d'arbres à Sougné-Remouchamps, et est d'avis que la plantation projetée doit être encouragée et qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'opposition de quelques riverains du chemin.

Elle croit savoir que le chataîgnier n'est pas l'arbre qui convient dans cette partie du pays, mais qu'il faudrait se contenter de planter des noyers. Il serait utile de consulter à ce sujet l'Administration des Eaux et Forêts.



Muizen (Brabant), Beplanting op de Dorpsplaats.

De K. C. heeft op 28 April 1941 volgenden brief aan den Heer Secretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid doen geworden,

In verband met uw schrijven van 4 December 1941, Bestuur der Provincie- en Gemeentezaken, 2^e Sectie, N^o 1604/8, hebben wij de eer U te melden dat afgevaardigden van onze Commissie op 15 April 1942 een bezoek hebben gebracht aan de gemeente Muizen, ten einde er de beplanting, welke de Dorpsplaats stoffeert, te onderzoeken.

De HH. Burgemeester en Gemeentesecretaris waren bij dit bezoek aanwezig.

Uit het onderzoek is gebleken dat het dorpsplein rondom is beplant met eene dubbele rij oude en onregelmatig afgeknotte linden, die een wandelgang vormen.

Bij het normaliseeren der wegenis in 1938 werd de vorm van het dorpsplein echter gewijzigd, zoodat de dubbele rij linden niet meer overeenkomt met den nieuwen vorm van het plein, ja zelfs misplaatst schijnt.

Volgens aanduidingen van den lokalen geschiedkundigen kring, werden deze linden geplant in 1687, door pastoor Valerus van Muizen, ten getalle van 72, ter herinnering aan de 72 leerlingen van Christus. Thans blijven er nog slechts 48 boomen over, die zeer onregelmatig verdeeld zijn in twee ongelijke rijen. Een dezer boomen is stervend en verschillende andere boomen zijn kwijnend of geheel geschonden door gebrek aan onderhoud.

Indien deze beplanting onontbeerlijk is om het karakter en de stemming van het rustige dorpsplein te behouden, zijn de afgevaardigden toch van oordeel dat ze, in haar huidigen toestand, niet alleen deze dubbele rol zeer onvoldoende vervult, maar zelfs gansch misstaat.

Zij stellen dan ook voor de oude boomen te laten vellen en ze te doen vervangen door een dubbele rij jonge linden, in cirkel geplant rondom den huidigen vorm van het dorpssplein. Ten einde de folkloristische beteekenis der beplanting te bewaren, zouden de twee nieuwe rijen 72 linden bevatten, in het verband geplant en waarvan de takken regelmatig op latwerk gepalisiseerd worden.

De HH. Burgemeester en Gemeentesecretaris gaan volledig akkoord met dit voorstel, dat in den Herfst van dit jaar door een deskundige zou kunnen uitgevoerd worden.

De K. C. sluit zich volledig aan bij het advies harer afgevaardigden en dringt er op aan dat de nieuwe beplanting ten gepasten tijde zou uitgevoerd worden. Aan de gemeente zou dus dadelijk opdracht dienen gegeven te worden zeer spoedig een ontwerp der voorgenomen nieuwe beplanting aan de K. C. M. L. voor te leggen.



Marche-les-Dames (Namur), Parc classé: Travaux.

La C. R. a adressé le 2 mai 1942 la lettre suivante à M. le Directeur Général des Eaux et Forêts au Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement.

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 28 avril (3^e Direction - N^o 112/75) par laquelle vous nous faites savoir que le Commissariat Général du Tourisme et le Syndicat d'Initiative de Marche-les-Dames sollicitent l'autorisation d'établir ou de reconstruire dans le parc classé de Marche-les-Dames de

petits murs (garde-fou) et des bancs de repos. Vous voulez bien nous demander notre avis au sujet de ce projet.

Nous avons immédiatement fait examiner la question et nous devons vous signaler que le dit projet pour lequel une autorisation vous est demandée est en réalité déjà exécuté, ce qui est une grave infraction à la loi du 7 août 1931 qui punit, comme vous le savez, ceux qui entament sans autorisation des travaux dans un site classé. Il y aurait lieu, croyons-nous, de faire une enquête pour savoir qui a exécuté ou ordonné ces travaux sans l'autorisation préalable requise, autorisation qui doit être soumise à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites. Il est, pensons-nous, particulièrement important de tenir la main à l'observation de la loi dans le site classé de Marche-les-Dames. Ce site doit, en outre de son classement être l'objet d'une attention spéciale, étant donnés les souvenirs de la mort du Roi Albert qui s'y attachent. En ce qui concerne les travaux eux-mêmes qui ont été exécutés, nous estimons:

1°) que la construction ou la reconstruction, à certains endroits, de petits murets (garde-fou) ne donne pas lieu à critique, mais que l'on a été fort mal inspiré en leur donnant comme couverture une dalle en béton. Il est extrêmement regrettable d'avoir employé ce matériau dont la tonalité contraste d'une manière déplaisante avec celle de la roche voisine. Ces murets auraient dû être recouverts, soit de grosses pierres irrégulières non taillées, soit, mieux encore, de touffes herbeuses mélangées de sedums, comme c'était le cas pour le seul muret qui existait déjà à l'une des terrasses. Il est incompréhensible qu'on n'ait pas utilisé la pierre au lieu de béton dans ce massif rocheux. Les dalles lisses en béton offrent, en outre, ce grave inconvénient que les promeneurs sont tentés de satisfaire leur déplorable manie d'y faire des inscriptions saugrenues ou malséantes, ce qui est déjà le cas, alors que les dalles viennent d'être posées.

Nous estimons que les dalles en béton doivent être enlevées et remplacées, comme il est dit ci-dessus, par des pierres irrégulières non taillées ou par une couverture en herbes;

2°) que les bancs placés à certains endroits sont d'une extrême banalité, mais pourraient être approuvés s'ils ne reposaient pas sur des pieds en béton encore une fois. Étant donné le caractère du paysage, il est très regrettable que l'on n'ait pas utilisé des

supports en pierre non dégrossie, matériau qui se trouve en abondance dans le pays, au lieu du béton. Ici, le mal est moins grave parce que ces pieds sont peu visibles, et il serait peut-être excessif d'en imposer le remplacement. Mais la faute qui a été commise prouve néanmoins combien un avis préalable est nécessaire pour des travaux de ce genre.



Lierneux (Liège), Abords de l'église Saint-André: Conservation.

La C. R. a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège le 2 juin 1942 qu'elle se rallie aux suggestions émises par le Comité provincial des correspondants en vue d'assurer la conservation du site des abords de l'église Saint-André, à Lierneux.

Elle estime toutefois, comme l'avait envisagé M. Campus, Commissaire provincial à la Restauration du Pays qu'il vaudrait mieux de recourir à l'application de l'arrêté du 12 septembre 1941, sur l'urbanisme, plutôt qu'à l'application de la loi du 7 août 1931 sur la Conservation des Monuments et des Sites.

Etant donné la procédure très longue et compliquée du classement et le désir exprimé par les autorités supérieures de voir réserver cette mesure administrative pour des monuments et des sites de première importance, il paraît préférable à la Commission de recourir à la procédure plus souple et plus rapide de l'arrêté du 12 septembre 1941.

La C. R. a prié M. le Gouverneur de vouloir bien intervenir dans ce sens auprès du Haut fonctionnaire précité.



Plantations sur les talus des chemins de fer, les accotements des routes, etc.

La C. R. a adressé le 30 mai 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Instruction publique.

A différentes reprises, notamment en 1922, 1926, 1932 et 1934, nous avons eu l'honneur de vous signaler combien il serait désirable de développer les plantations et de sauvegarder les végétations existantes sur les talus des chemins de fer, les accotements des

routes, les berges des rivières, des cours d'eau et des canaux, etc.

La loi du 12 août 1912 fait du reste une obligation formelle de ces plantations à tous les concessionnaires des Travaux Publics, exploitant des mines ou carrières, et il appartient évidemment aux pouvoirs publics de donner l'exemple de l'obéissance aux lois, comme l'article 3 de la dite loi leur en fait du reste l'obligation.

Nous vous saurions gré, M. le Secrétaire Général, de vouloir bien intervenir auprès de vos Collègues des Départements des Communications et des Travaux Publics pour que soient effectuées partout où cela est possible de telles plantations et pour que le débroussaillage, notamment des talus des chemins de fer ne se fasse que lorsqu'il s'avère nécessaire dans l'intérêt de l'exploitation (visibilité des signaux, danger de chute, etc.).

Le maintien et le développement de ces plantations est particulièrement désirable sur les talus des remblais qui traversent et défigurent de nombreuses vallées du haut pays. C'est seulement en les masquant par la végétation qu'on corrige un peu les atteintes portées à quelques-uns de nos plus beaux paysages.



**Beez (Namur), Ecran rocheux des « Grands Malades » :
Conservation.**

La C. R. a adressé le 30 mai 1942 la lettre suivante à M. le Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics.

Nous avons eu l'honneur, le 26 février 1940, d'appeler votre bienveillante attention sur la conservation de l'écran rocheux des « Grands Malades », à Namur, qui masque les travaux d'une importante carrière, et de solliciter l'intervention de votre Département, auprès de l'Administration communale de Beez, pour que cette dernière facilite l'échange proposé par la ville de Namur, d'un bien communal contre les rochers en cause.

Nous vous saurions gré de vouloir bien nous faire connaître si cette démarche a été couronnée de succès.

Cet écran rocheux serait de nouveau menacé par la Société exploitante et nous sommes d'avis que tout doit être tenté pour le conserver.

VI. — CLASSEMENTS. — KLASSEERINGEN.

Bruxelles (Brabant), Oratoire de la Madeleine: Classement.

La C. R. a, le 16 mars 1942, fait connaître à M. Waucquez, Président de l'Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi que, par arrêté du 6 mars 1942, l'oratoire de la Madeleine, à Bruxelles, a été érigé en église annexe ressortissant à la paroisse succursale St-Jacques sur Coudenberg en cette ville.

La C. R. a prié M. Waucquez de vouloir bien examiner avec la plus grande bienveillance et dans le plus bref délai possible, la possibilité de céder cet édifice à la Fabrique de l'église St-Jacques.

Il serait en effet logique que le Conseil de Fabrique susdit devienne propriétaire d'un bâtiment dans lequel va s'exercer une partie du culte paroissial, et qui n'offre aucun intérêt pour l'Office qu'il préside.

D'autre part, étant dans le patrimoine de la Fabrique ce bâtiment pourrait être classé conformément à la loi du 7 août 1931 et bénéficier en conséquence des avantages financiers et administratifs résultant du classement.

* * *

Hamme (Brabant), O. L. Vrouwkerk: Klasseering.

De K. C. heeft op 18 Mei 1942 volgenden brief aan den Heer Secretaris-General van het Ministerie van Openbaar Onderwijs doen geworden.

Naar aanleiding van uw schrijven van 8 Augustus 1938, Algemeen Bestuur der Schoone Kunsten, N^o N.K.166 (Brat.) betreffende de klasseering van de Onze-Lieve-Vrouwkerk, te Hamme (Brabant), kan onze Commissie na een nieuw onderzoek en in overleg met Pr. Dr. St. Leurs, werkend lid van ons College en Adviseur-Generaal voor Monumentenzorg bij het Commissariaat-Generaal voor 's Lands Wederopbouw, er slechts haar verbazing over uiten dat haar voorstel tot klasseering van dit gebouw van hoogerhand werd afgewezen.

Immers het kerkje van Hamme is spijs zijn bescheiden afme-

tigen een merkwaardig gebouw. Deze typische dorpskerk welke uit de XIV^{de} eeuw dagteekent is eenbeukig en heeft een smaller koor met vlakke sluiting.

Het is een gaaf bewaard exemplaar van een kleine dorpskerk uit de Gothische periode. Kerkjes van dat type zijn althans in ongewijzigden toestand uiterst zeldzaam. De meeste werden in den loop der tijden heropgebouwd of vergroot.

Typisch is verder het torentje op den gevel dat de zeldzame schikking vertoont van een steenen gevel klokkestoel met een houten dakruiter.

Om deze redenen verdient het kerkje van Hamme te worden geklasseerd.

Wij dringen er dan ook bij U zeer sterk op aan dat op de voorgaande beslissing zou worden teruggekomen en dat zoo spoedig mogelijk een klasseeringsbesluit voor dit gebouw zou worden getroffen.

De omgeving van dit bedehuis verdient evenzeer de aandacht. Gelegen bijna onder den rook der Groot-stad Brussel, vertoont het kerkhof, omringd door hooge boomen, nog een ongerept landelijk beeld.

Wij zouden U dank weten ons machtiging te verleenen om de klasseeringsprocedure van dit landschap in te stellen.

* * *

Odeur (Liège), Tour de l'ancienne église: Classement.

La C. R. a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège, le 20 juin 1942, que bien que la tour de l'ancienne église d'Odeur lui paraisse intéressante elle ne lui semble pas pouvoir être rangée dans la catégorie des édifices de tout premier ordre dont il convient de proposer tout d'abord le classement.

De plus cette tour paraissant être bien entretenue par son propriétaire le classement peut être différé à des temps meilleurs.

* * *

La C. R. a proposé à M. le Secrétaire Général au Ministère de l'Instruction Publique les classements suivants :

De K. C. heeft aan den H. Secretaris-Generaal van het Ministerie van Openbaar Onderwijs de volgende klasseeringen voorgesteld :

Trivières (Hain.), chapelle de Notre-Dame au Puits.

Renlies (Hain.), église Saint-Martin.

Herentals (Antw.), het oud gasthuis.

Beersel (Brabant), de Burcht.

Namur, hôtel de Gaiffier d'Hestroy, rue de Fer.

Bouvignes (Namur), salle communale désaffectée, place Communale, laquelle est remarquable par son caractère architectural et les décors de stucs des Frères Moretti.

Lobbès (Hain.), église Saint Ursmer.

Bellingen (Brabant), Onze-Lieve-Vrouwkerk.

Rochefort (Namur), le site du parc de l'Hôtel des Roches et comme monument le bâtiment de cet hôtel en vue d'assurer la conservation de deux salons, du hall d'entrée et de l'escalier. Les autres parties du bâtiment pourront être transformées, aménagées, etc. moyennant autorisation.

Tilff (Liège), le site dénommé « Le Bou-Bou ».

Zaffelare (Oost-Vl.), drie oude beuken, waaronder twee roode, wassende in den tuin van de pastorijs.

Viville-Bonnert (Lux.), ancienne église Sainte-Barbe.

Lubbeek (Brabant), oude windmolen.

Mont-sur-Meuse (Namur), site des abords du Sanatorium.

Escanaffles (Hainaut), église Saint-Martin.

Moerbeke-Waas (Oost-Vl.), Sint-Antoniuskerk.

Le Secrétaire - De Secretaris,
J. HOUBAR.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Nagezien overeenkomstig artikel 25 van het reglement.

Le Président - De Voorzitter,
Baron CARTON DE WIART.

**Classements approuvés par l'autorité supérieure
du 1^{er} janvier au 30 juin 1942.**

**Door de hogere overheid goedgekeurde klasseeringen
van 1 Januari tot 30 Juni 1942.**

MONUMENTS — MONUMENTEN.

Province de Brabant.

Provincie Brabant.

Gemeente Commune	Voorwerp der klasseering Objet du classement	Besluit van Arrêté du
St-Lambrechts- Woluwe	Sint-Lambertuskerk, oude deelen omvat- tende : a) het schip met het oude dak- geraamte en de zoldering in zichtbaar eikenhout; b) de romaansche toren met zijn ingangspoort in barokstijl; c) het onderste gedeelte van den zuid- delijken zijbeuk tot op de hoogte der vensterdorpels	27 April 1942
Woluwe- Saint-Lambert	Eglise Saint-Lambert, parties anciennes, comprenant : a) la nef centrale avec son ancienne charpente et son plafond de bois de chêne apparent; b) la tour romane avec sa porte d'entrée de style baroque; c) la partie inférieure de la basse-nef côté sud, jusqu'à hauteur des seuils de fenêtres	27 avril 1942

Province de Hainaut.

Arquennes	Chapelle de Notre-Dame du Bon-Con- seil	8 avril 1942
Frasnes- lez-Gosselies	Chapelle Notre-Dame du Roux	id.
Pecq	Eglise Saint-Martin	id.

Province de Liège.

Gemeente Commune	Voorwerp der klasseering Objet du classement	Besluit van Arrêté du
Amay	Maison du XVIII ^e siècle, dénommée « Maison Gossuart du chapitre d'Amay »	13 mai 1942
Angleur	Immeuble du XVI ^e siècle, dénommé « Vieille Ferme », situé rue Decroly	id.
Charneux	Bâtiments dont l'ensemble constitue l'ancienne Abbaye du Val-Dieu	10 février 1942
Liège	Immeuble de style Renaissance, vestige du Couvent des Sœurs de Hasque ou de Val Sainte-Anne, sis rue des Sœurs de Hasque	13 mai 1942
Liège	Hôtel des Comtes de Méan, sis rue du Mont-Saint-Martin, 9 et 11	id.
Theux	Eglise SS. Herthès et Alexandre, le mur de clôture du cimetière, les deux portails et leurs grilles	9 juin 1942

Province de Namur.

Hastière-par-delà	Eglise Saint-Pierre	14 avril 1942
-------------------	---------------------	---------------

SITES — LANDSCHAPPEN.

Province de Brabant.

Provincie Brabant.

St-Lambrechts-Woluwe	Landschap gevormd door de Sint-Lambertuskerk, het oude kerkhof met zijn ouden omheiningsmuur en zijn omgeving	27 April 1942
Woluwe-Saint-Lambert	Site formé par l'église Saint-Lambert, l'ancien cimetière avec son vieux mur de clôture et ses abords	27 avril 1942

LISTE
DES MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS
DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS
ET DES SITES, AU 31 JANVIER 1943

LIJST
DER WERKENDE EN BRIEFWISSELENDE LEDEN
DER KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN
EN LANDSCHAPPEN, OP 31 JANUARI 1943

MEMBRES EFFECTIFS — WERKENDE LEDEN.

Président — Voorzitter:

- M. Carton de Wiart** (baron),
Secrétaire honoraire du Roi, professeur honoraire à l'Université de Louvain; à Bruxelles, avenue de Tervueren, 177.
Eere-secretaris van den Koning, eere-hoogleraar aan de Hoogeschool te Leuven; te Brussel, Tervurenlaan, 177.

Secrétaire — Secretaris:

- M. Houbar** (J.), à Ixelles, rue Juliette Wytsman, 63,
te Elsene, Juliette Wytsmanstraat, 63.

Secrétaire-adjoint:

- M. Possoz** (F.), à Hal, rue du Doyen, 7.

Adjunct-Secretaris:

- M. Matton** (G.), te Mechelen, Vrijgeweidestraat, 7.

Chef de bureau-comptable :

- M. Dufour** (E.-L.R.), à Auderghem, chaussée de Wavre, 1367.

MONUMENTS — MONUMENTEN.

Vice-Présidents — Ondervoorzitters:

MM. Maertens, eere-inspecteur-generaal van Bruggen en Wegen, eere-directeur-generaal van den Dienst der Gemeentewegen, te Kortenberg, Leuven-steenweg, 167.

Maere (Kan. R.), hoogleeraar aan de Hoogeschool te Leuven, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schoone Kunsten van België, eere-almoezenier van het leger; te Leuven, Minderbroedersstraat, 29.

Saintenoy (P.), architecte du domaine privé de S. M. le Roi, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, à Bruxelles, rue de l'Arbre-Béni, 123.

Membres — Leden:

MM. Horta (baron) architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, directeur honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles, place Stéphanie, 18.

Tulpinck (C), artiste-peintre, vice-consul de Grèce, à Bruges, rue Wallonne, 1.

Berchmans (E.), artiste-peintre, directeur honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, à Hermalle-sous-Argenteau, rue Boulanger, 4.

Rousseau (V.), artiste-statuaire, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, à Bruxelles, rue des Alliés, 170B.

Van Averbeké (E.), hoofdbouwmeester van den Dienst der Gemeentegebouwen van de stad Antwerpen, te Deurne-Antwerpen, Van Notenstraat, 21.

Verhaegen (baron P.), président honoraire à la Cour de Cassation, président du Conseil héraldique, à Boitsfort, chaussée de La Hulpe, 211.

- Laurent (M.)**, conservateur honoraire aux musées royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège, à Woluwe-Saint-Pierre, avenue Parmentier, 40.
- Delville (J.)**, artiste-peintre, membre de l'Académie royale de Belgique, premier professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, à Mons, boulevard d'Italie, 9.
- Opsomer (baron I.)**, kunstschilder, directeur van het Nationaal Hooger Instituut voor Schoone Kunsten en Bouwkunst en van de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten, te Antwerpen, lid van de « Académie royale de Belgique », briefwisselend lid van het « Institut de France », te Lier, Rechtestraat, 25; te Antwerpen, Mutsaertstraat, 29.
- Vaerwijck (V.)**, provinciaal architect, lid van de « Académie royale de Belgique », te Gent, Kortrijk-steenweg, 414.
- Sinia (Oscar)**, beeldhouwer, te Gent, Pijlstraat, 8.
- Hocquet (Ad.)**, conservateur du Musée de Tournai, à Tournai, rue Albert Asou, 26.
- Lalière (J.)**, architecte, à Namur, avenue Cardinal-Mercier, 48.
- Viérin (J.)**, architect, te Brugge, Lange Rei, 14.
- Leurs (St.)**, ingénieur-architect, hoogleeraar aan de Hoogeschool te Gent, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schoone Kunsten van België, voorzitter van den Vlaamschen Toeristenbond; te Antwerpen, Raapstraat, 12.
- Winders (M.)**, architect, te Antwerpen, Belgiëlei, 177.

SITES — LANDSCHAPPEN.

Vice-Présidents — Ondervoorzitters:

- MM. Verwilghen (H.)**, te Brussel, Capouilletstraat, 11.
- Kaisin (F.)**, professeur de Géologie générale à la Faculté des Sciences de l'Université de Louvain, à Heverlee, avenue des Célestins, 46.

Membres — Leden:

MM. Briers de Lumey (H.), (G. Virrès), homme de lettres, membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, à Lummen (Limbourg).

Saintenoy (P.), architecte du domaine privé de S. M. le Roi, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, à Bruxelles, rue de l'Arbre-Béni, 123.

Vinck (E.-L.-D.), vice-président du Sénat, à Bruxelles, rue du Bourgmestre, 20.

Duchaine (P.), avocat honoraire, conseiller au Conseil des Mines, président honoraire du Touring Club de Belgique, président du Touring Club du Congo belge, à Bruxelles, rue Capouillet, 28.

de Munck (E.), archéologue, président de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire de Bruxelles, à Bruxelles, rue Dautzenberg, 33.

van den Corput (F.), à Assenois-par-Lavaux, château d'Assenois.

Leurs (S.), ingenieur-architekt, hoogleeraar aan de Hoogeschool te Gent, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schoone Kunsten van België, voorzitter van den Vlaamschen Toeristenbond; te Antwerpen, Raapstraat, 12.

van den Bosch (baron F.), homme de lettres, procureur général honoraire aux Juridictions Internationales d'Égypte, membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, à Bruxelles, rue Franz Merjay, 188.

Robijns (W.), doctor in natuurwetenschappen, hoogleeraar aan de Hoogeschool te Leuven, directeur van den Rijksplantentuin, te Brussel, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schoone Kunsten van België; te Leuven, Blijde Inkomststraat, 56.

Vaxelaire (baron R.), industriel, membre du Comité de patronage des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9.

de Pierpont de Rivière (E.), président de la Société archéologique de Namur, à Rivière.

Van Straelen (V.), directeur van het Koninklijk Natuurhistorisch Museum, voorzitter van het Instituut der Nationale Parken van Belgisch Congo, lid van de « Académie royale de Belgique », te Brussel, Géo Bernier-laan, 7.

Van de Velde (H.), architect, professor emeritus aan de Hoogeschool te Gent; te Tervuren, Albert I laan, 1.

Rosseels (E.), directeur général des Eaux et Forêts, à Bruxelles, rue du Cloître, 48.

directeur-generaal van Waters en Bosschen, te Brussel, Kloosterstraat, 48.

MEMBRES CORRESPONDANTS. BRIEFWISSELENDE LEDEN.

Antwerpen.

Voorzitter:

De H. Gouverneur der provincie.

Adjunct-Secretaris:

M. De Moudt (Fr.), afdeelingshoofd aan het provinciaal bestuur, te Antwerpen.

MONUMENTEN.

Ondervoorzitter:

M. Van Offel (Edm.), kunstschilder, te Antwerpen, Generaal Lemanstraat, 54.

Leden:

MM. Deckers (Ed.), beeldhouwer, leeraar aan de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten, te Antwerpen; te Berchem (Antwerpen), Generaal Capiaumontstraat, 20.

Smolderen (J.), architect, leeraar aan het Nationaal Hooger Instituut voor Schoone Kunsten en Bouwkunst, te Antwerpen; te Antwerpen, Van Putlei, 38.

Berger (P.), architect, leeraar aan de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten te Antwerpen; te Antwerpen, Hertoginnestraat, 2.

- Winders (M)**, architect, te Antwerpen, Belgiëlei, 177.
de Ruijter (Th.), griffier van de provincie Antwerpen, te Antwerpen, Clementinastraat, 5.
Huygh (H.-J.), architect, leeraar aan de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten te Antwerpen, te Deurne (Antwerpen), Broeckenberglei, 176.
Lauwers (J.-B.), architect, leeraar aan de Academie voor Schoone Kunsten, te Leuven; te Mechelen, Dijle, 25.
Leonard (Edw.), architect, te Mortsel, Kapellei, 6.

LANDSCHAPPEN.

Ondervoorzitter:

- M. Dierckx (L.)**, eere-arrondissementscommissaris, te Antwerpen, Konigin Elisabethlei, 8.

Lid-Secretaris:

- M. Wappers (J.)**, beheerder van de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten te Antwerpen; te Antwerpen, Van Dijkstraat, 2.

Leden:

- MM. Bernard (Ch.)**, advokaat en letterkundige, leeraar aan de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten te Antwerpen, lid van de « Académie royale de Langue et de Littérature française »; te Brussel, Gulden Vlieslaan, 50.
De Lattin (A), publicist, secretaris van de Vereeniging voor Natuur- en Stedenschoon, te Antwerpen, Belgiëlei, 123.
Stroobant (L.), eere-directeur van de Rijksweldadigheidskolonie, eere-inspecteur van de bedelaarsgestichten, te Beerse-bij-Turnhout, Absheide; te Brussel, Waalhemstraat, 32.
Muls (J.), Directeur-Generaal voor Schoone Kunsten en Volkopleiding; lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal en Letterkunde; te Antwerpen, Vleminckveld, 27.

Van Ostayen (H.), doctor in de Rechten, burgemeester van Brecht; te Antwerpen, Van Dijkstraat, 18.

Lens (E. H.-R.), Pastoor, te Vosselaar.

Brabant.

Président — Voorzitter:

M. le Gouverneur de la province.

De H. Gouverneur der provincie.

Secrétaire-adjoint — Adjunct-Secretaris:

M. Orgels, directeur honoraire à l'Administration provinciale, à Uccle, avenue Brugmann, 461.

MONUMENTS — MONUMENTEN.

Membres — Leden:

MM. Cupper (J.), architecte provincial honoraire du Luxembourg, à Kortenberg, rue de l'Abbaye, 10.

Caluwaers (J.), architecte, à Bruxelles, avenue Louise, 290.
architekt, te Brussel, Louisalaan, 290.

Crooy (chanoine F.), archéologue, inspecteur diocésain, à Bruxelles, rue de la Ruche, 11.

Lemaire (kanunnik R.), hoogleeraar aan de Leuvensche Hoogeschool, te Heverlee, Vandenbemptlaan, 15.

Dhuicque (E.), architecte, professeur à l'Université de Bruxelles, à Bruxelles, rue Potagère, 11.

Veraart (C.), architecte, à Bruxelles, rue d'Edimbourg, 33.

Grusenmeyer (J.), hoofdbouwmeester, directeur van den dienst der gebouwen der Regie van telegraaf en telefoon, te Brussel, Broekstraat, 72; te Gent, Toekomststraat, 43.

Collet (P.), avocat-avoué, à Nivelles, rue de Bruxelles, 55.

Crespin (L.-Ch.), artiste-peintre, à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Artichaut, 31.

kunstschilder, te Sint-Joost-ten-Noode,
Artisjokstraat, 31.

SITES — LANDSCHAPPEN.

Membres — Leden:

MM. Caluwaers (J.), architecte, à Bruxelles, avenue Louise, 290.
architekt, te Brussel, Louisalaan, 290.

Hardy (A.), homme de lettres, à Bruxelles, avenue du
Gros-Tilleul, 143, à Rochefort, rue de la Sauvenière, 2.

Braun (Th.), homme de lettres, membre de l'Académie
royale de Langue et de Littérature françaises, avocat, à
Bruxelles, rue des Chevaliers, 23.

Buysens (J.), architecte-paysagiste, à Uccle, avenue
Foestraets, 14.

tuinarchitekt, te Ukkel, Foestraetslaan 14.

Chargois (Ch.), professeur à l'Université de Bruxelles, à
Bruxelles, avenue Emile de Béco, 106.

Balot (M.), avocat, à Bruxelles, rue Marie de Bourgogne, 8.

Pierron (Sander), homme de lettres, à Ixelles, avenue Emile
de Béco, 112.

Lindemans (J.), directeur van het Hooger Normaal Insti-
tuit voor Landbouwhuishoudkunde van den Staat, te
Laken-Brussel, Oude Meisschesteeweg, 57.

Hainaut.

Président:

M. le Gouverneur de la province.

MONUMENTS.

Vice-Président:

M. Dufour (A.), architecte, à Tournai, boulevard du Roi
Albert, 126.

Secrétaire-adjoint:

M. Wattier (A.), Premier rédacteur au Gouvernement provin-
cial, à Mons.

Membres:

MM. Clerbaux (P.), ingénieur-architecte, à Tournai, place Victor Carbonnelle, 14.

Simon (M.), ingénieur-architecte, à Trazegnies, rue de la Station, 30.

Dubray (V.), architecte, à Braine-le-Comte, rue de la Brainette.

Buisseret (L.), artiste-peintre, directeur de l'Académie des Beau-Arts de Mons, à Bruxelles, avenue Auguste Rodin, 39.

Sussenaire (E.), architecte, à Ecaussines-d'Enghien, rue des Rivaux, 63.

Bondroit (chanoine Th.), chanoine titulaire de la Cathédrale de Tournai, à Tournai, rue de l'Hôpital, 21.

Heupgen (P.), juge des Enfants, à Mons, boulevard Dolez, 53.

André (J.), architecte, à Marcinelle, rue Florian Montagne, 290.

Delanney (H.), notaire, à Mons, rue Jean Lescarts, 13.

SITES.

Membres:

MM. Desclée (R.), avocat, à Tournai, rue de la Madeleine, 14.
Gendebien (baron P.), bourgmestre, à Thuin, Grand'Rue, 36.

Levert (M.), chef de bureau au Gouvernement provincial du Hainaut, à Nimy, rue Grande, 414.

Taburiaux (R.), ingénieur-architecte, à Charleroi, rue Turenne, 66.

Brigode (S.), architecte, professeur à l'École nationale supérieure d'Architecture et des Arts décoratifs de Bruxelles, à Marcinelle, rue Sabatier, 11.

Meurisse (Cl.), archéologue, conservateur des archives de Binche, à Binche, avenue Albert I^{er}, 78.

Van Laethem (J.), architecte, à Fayt-lez-Manage, chaussée de Nivelles, 174.

Lefrancq (F.), président d'honneur du Cercle Archéologique d'Ath et de la région, à Ath, rue de Vienne, 1.

Liège.

Président:

M. le Gouverneur de la province.

Secrétaire-adjoint:

M. Corbisier, secrétaire d'administration au Gouvernement provincial, à Liège.

MONUMENTS.

Vice-Président:

M. van Zuylen (P.), archéologue, bourgmestre de Grand-Halleux.

Membre-Secrétaire:

M. Bourgault (C.), architecte, à Liège, rue Vertbois, 17.

Membres:

MM. de Béco (T.), magistrat retraité, à Esneux.

Jaspar (P.), architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liège, boulevard de la Sauvenière, 145.

Brassinne (Jos.), docteur en philosophie et lettres, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université de Liège, à Liège, rue Nysten, 30.

de Selys Longchamps (baron), docteur en sciences, à Liège, rue Mont-Saint-Martin, 9.

Gilbart (O.), publiciste, chargé de cours à l'Université de Liège, à Liège, quai de Longdoz, 56A.

Pirenne (M.), artiste-peintre, conservateur du Musée communal de Verviers, à Verviers, route de Stembert, 183.

Dumont (J.), architecte, à Liège, rue Grétry, 189.

Fréson (Abbé E.), curé-doyen, à Villers-l'Évêque.

SITES.

Vice-Président:

M. Tombu (L.), artiste-peintre, directeur honoraire de l'école des Arts de Huy, à Bruxelles, avenue de Broqueville, 283.

Membre-Secrétaire:

M. Derchain (Ph.), artiste-peintre, directeur de l'Ecole des Arts Décoratifs de Verviers, à Verviers, chaussée de Heusy, 151.

Membres:

MM. Simonis (abbé A.), curé à Esneux, rue du Mont.

Peuteman (J.), membre de la commission du Musée communal de Verviers, à Verviers, rue des Alliés, 32.

Gronchal (G.), archéologue, à Verviers, rue Laoureux, 17.

de Limbourg (chevalier Ph.), homme de lettres, archéologue, membre du Conseil héraldique, à Theux, à Bruxelles, boulevard Saint-Michel, 57.

Thiry (L.), docteur en médecine, à Aywaille, avenue Libert, 28.

Massange de Collombs (H.), archéologue, Le Bungalow, à Schooten (Anvers) et à Stavelot.

de Nys (Ch.), juge de paix, à Eupen, Heggenstrasse, 3.

Toussaint (abbé J.), curé, à Waismes.

Schnorrenberg, docteur en droit, notaire, commissaire d'arrondissement honoraire, à Bruxelles, rue Belliard, 45.

Limburg.

Voorzitter:

De H. Gouverneur der provincie.

Adjunct-Secretaris:

M. Smeets (H.), bureelhoofd aan het provinciaal bestuur, te Hasselt.

MONUMENTEN.

Ondervoorzitter:

M.

Leden:

MM. de Schaetzen (baron M.), oudheidkundige, lid van den Raad van Adel, te Tongeren; te Brussel, Koningstraat, 87.

Claessens (E. H.-B.), oudheidkundige, bestuurder van de vakschool, te Maaseik, Sint-Jansberg.

Coenen (kan. J.), doctor in de kunstgeschiedenis en de oudheidkunde, eere-aalmoezenier van de gevangenis te Luik, te Gellik-bij-Lanaken, St-Augustinusgesticht.

Petermans (J.-A.), architect, te Jeuk-bij-Sint-Truiden.

Boes (kan. G.-M.), bestuurder van het klein Seminarie te Sint-Truiden.

Minnaar (J.-C.), architect, te Hasselt, Sint-Truiden-steenweg, 115.

de Schaetzen (ridder G.), oudheidkundige, te Widooie, kasteel Terhove.

d'Ansembourg (gravin Alfred), oudheidkundige, te Heks, te Brussel, Belliardstraat, 5.

Hintjens, architect, te Hasselt.

LANDSCHAPPEN.

Ondervoorzitter:

MM. Lagasse de Locht (ridder Ed.), ingenieur, te Rekem, « La Butte au Bois ».

Leden:

MM. Van Doren (E.), kunstschilder, te Genk, villa « Le Coin perdu ».

Maclot (A.), kunstschilder, te Genk, Molenstraat.

Berghs (kan. J.), bestuurder van de ambachtsschool te Hasselt.

Vercken de Vreuschmen (J.), woudmeester, te Hasselt,
Boomkensstraat, 52.

Enkels (R.), burgemeester, te Herk-de-Stad.

Delwaide (Mej. M.), te Lanaken.

Alofs (Raph.), Provinciaal Secretaris voor toerisme in Limburg, te Tongeren, 18 Oogstlaan, 17.

Luxembourg.

Président:

M. le Gouverneur de la province.

Membre-Secrétaire:

M. Lejeune (E.), chef de division honoraire au Gouvernement provincial, à Arlon, rue de Viville, 10.

MONUMENTS.

Membres:

MM. Thonon (G.), greffier honoraire provincial, à Arlon, rue Léon Castilhon, 40.

Lamy (L.), architecte, à Arlon, rue de Virton, 45.

Bourguignon (H.), notaire honoraire, château Notre-Dame-de-Grâce, à Marche-en-Famenne.

Theissen (chanoine L.), archéologue, à Namur, rue de l'Evêché, 20.

Bertrang (Alf.), professeur à l'Athénée, administrateur-délégué de l'Institut archéologique et conservateur du Musée du Luxembourg, à Arlon, avenue Nothomb, 50.

Degand (V.), architecte, à Anloy; à Bruxelles, boulevard Léopold II, 202.

Hollenfeltz (J.), docteur en médecine, à Arlon, avenue Victor Tesch, 49.

Schmitz (chanoine J.), archéologue, secrétaire de l'Evêché de Namur, à Namur, rue Arthur Procès, 26.

Bourguignon (M.), conservateur des archives de l'Etat, à Arlon, rue de Bastogne, 129.

SITES.

Membres:

- MM. Remisch (J.)**, publiciste, à Arlon, rue Godefroid Kurth, 48.
Favresse (M.), sous-inspecteur des Eaux et Forêts, à Florenville, Grand'Rue, 22.
de Durand de Prémorel (A.), homme de lettres, à Wépion, « Villa du Martin Pêcheur ».
de Gerlache (baron Pierre), homme de lettres, à Biourge (Orgeo), château de Biourge.
Urban de Xivry (baron Et.), sénateur, président de la Commission de la Vie rurale dans le Luxembourg, à La Roche, château des Agelires, à Louvain, avenue des Alliés, 70.
Reuter, bourgmestre, à Arlon, avenue Victor Tesch, 50.
Barthélémy (C.), artiste-peintre, à Chiny.
Fouss (Edm.), professeur à l'Ecole normale, à Virton.

Namur.

Président:

M. le Gouverneur de la province.

Secrétaire-adjoint:

M. Hicguet (R.), fonctionnaire au Gouvernement provincial, à Namur.

MONUMENTS.

Vice-Président:

M. de Pierpont de Rivière (E.), président de la Société archéologique de Namur, à Rivière.

Membres:

- MM. Brouwers (D.)**, archiviste général du Royaume, à Boitsfort, avenue des Coccinelles, 18.
Gilles (chanoine J.), professeur d'archéologie au Grand Séminaire de Namur, à Namur, boulevard Cauchy, 1.

Courtoy (F.), conservateur des archives de l'Etat, à Namur, boulevard Frère Orban, 2.

Raucq (R.), artiste-peintre, à Dinant. avenue Colonel Cadoue, 5.

Hayot (Abbé), archéologue, curé de Bouvignes.

Dickschen (Em.), architecte, à Namur, rue des Croisiers, 9.

Deheneffe (Em.), architecte, à Namur, place Falmagne, 5.

Decroo (M.), architecte provincial en chef, à Saint-Servais, rue Docteur Haibe, 11.

Puissant (G.), architecte, à Namur, rue Pepin, 52.

SITES.

Membres:

MM. Merny (D.), directeur de l'Académie de peinture, à Namur, avenue Albert 1^{er}, 103.

Claes (J.), artiste-peintre, à Namur, rue de l'Arsenal, 10.

Visart de Bocarmé (F.), substitut du Procureur du Roi, à Namur, rue Grandgagnage, 6.

Grafé (J.), président du Musée des Beaux-Arts de Namur, à Namur, place Saint-Aubin, 9.

Javaux (H.), céramiste d'art, à Andenne, avenue du Roi Albert, 10.

Mathieu (H.-Ph.), architecte de jardins, à Neffe-Anseremme.

Polet (R.), juge au Tribunal de 1^{re} Instance, à Namur; à Jambes, boulevard de la Meuse, 47.

Oost-Vlaanderen.

Voorzitter:

De H. Gouverneur der provincie.

Adjunct-Secretaris:

M. Everaert (J.), ambtenaar aan het provinciaal bestuur, te Gent.

MONUMENTEN.

Ondervoorzitter:

Z.E.H. Van den Gheyn (G.), kanunnik titularis, oudheidkundige, te Gent, Spiegelstraat, 10.

Leden:

MM. Verhaegen (baron), advocaat, oudheidkundige, te Gent, Oude Houtlei, 60.

Janssens (A.-R.), architect, oudheidkundige, te Gent, Veerdamstraat, 11.

De Smet (Frédéric), kunstcriticus, kunstschilder, beeldhouwer, te Gent, Egmontstraat, 11.

Hulin de Loo (G.), kunstcriticus, hoogleeraar emeritus aan de Hoogeschool te Gent, lid van de « Académie royale de Belgique », te Gent, Bisdomplaats, 3.

Verbanck (Geo), beeldhouwer, leeraar aan de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten, te Gent, Kortrijksche steenweg, 416.

Vaerwijck-Suys (H.), architect, te Sint-Amandsberg, Schoolstraat, 35.

De Smet (A), ingenieur-bouwkundige, leeraar aan de Hoogeschool te Gent; te Gent, Eedverbondstraat, 36.

De Bondt (A.), architect, directeur van de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten, te Gent.

Vandenbogaert (G.), provinciaal inspecteur der gebouwen, te Gent, Guido Gezellestraat, 11.

LANDSCHAPPEN.

Ondervoorzitter:

M. du Parc (burggraaf G.), eere-advokaat aan het Beroepshof te Brussel; te Herzele, kasteel te Herzele; te Brussel, Troonstraat, 127.

Leden:

MM. De Smet (Frédéric), kunstcriticus, kunstschilder, beeldhouwer, te Gent, Egmontstraat, 11.

De Wilde (H.), directeur van den Dienst der openbare beplantingen van de stad Gent; te Gent, Krijgslaan, 15.

Tremerie (Ch.), kunstschilder, eere-leeraar aan de Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten, te Gent; St-Lievenslaan, 48.

De Groo (M.), doctor in de Rechten, verzekeraar, onder-voorzitter van de Commissie van Toezicht op het Koninklijk Conservatorium te Gent; te Gent, Kuiperskaai, 15; te Astene, Kasteel van Wallebeek.

Melsen (Broeder Alfred-Maurice), ingenieur-architekt, directeur der Sint-Lucasschool, te Gent, Zwarte Zustersstraat, 28.

De Coster (J.), kunstschilder, te Deinze.

Van Overstraeten (H.), leeraar aan het Middelbaar Onderwijs, te Aalst, Parklaan, 24.

West-Vlaanderen.

Voorzitter:

De H. Gouverneur der provincie.

Adjunct-Secretaris:

M. Lagasse (Lode), bureelhoofd aan het provinciaal Bestuur, te Brugge.

MONUMENTEN.

Ondervoorzitter:

M. Gillès de Pélichy (baron Ch.), sénator, Kasteel van Maele, te St-Kruis.

Lid-Secretaris:

M. Fonteyne (J.), bestuurder van de Academie voor Schoone Kunsten te Brugge; te Brugge, Witte Leertouwerstraat, 19.

Leden:

MM. Visart de Bocarmé (A.), burgemeester te Uitbergen, oudheidkundige, te Brugge, Sint-Jansstraat, 18.

Ryelandt (L.), schepen van Schoone Kunsten, te Brugge, Nieuwstraat, 4.

de Limburg-Stirum (graaf H.), burgemeester, lid van den Raad van Adel, te Rumbeke.

Verbeke (J.), provinciaal ingenieur-architekt, directeur van den Dienst der provinciale gebouwen, eere-ingenieur-architekt aan het Ministerie van Vervoer; te Brugge, Noordzandstraat, 61.

de Béthune (baron J.), oudheidkundige, provinciaal raads-lid, te Marke (Kortrijk).

Callewaert (Mgr. K.), aartspriester van het kapittel der hoofdkerk en van de stad Brugge, lid van de Pauselijke Akademie voor Liturgie te Rome; te Brugge, Annunciatenstraat, 47.

Schaessens (A), architect, te Koksijde, huis « Formosa ».

Viérin (L.), architect, te Brugge, Spinolarei, 8.

LANDSCHAPPEN.

Ondervoorzitter:

M. Tulpinck (C.), kunstschilder, onder-consul van Griekenland, te Brugge, Waalschestraat, 1.

Lid-Secretaris:

M. Loontiens (C.), archivaris-bibliothecaris der stad Oostende, conservator van de Musea der stad Oostende; te Oostende, Euph. Beernaertstraat, 102.

Leden:

MM. Reckelbus (L.), kunstschilder, conservator van het gemeentemuseum van Brugge; te Brugge, Westmeersch, 86.

de Grave (P.), advocaat-pleitbezorger, conservator van het stadsarchief te Veurne, De Pannestraat, 1.

Viérin (E.), kunstschilder, directeur van de Academie voor Schoone Kunsten, te Kortrijk, J. de Bethunelaan, 12.

Pecsteen (baron R.), provinciaal raadslid, burgemeester te Ruddervoorde.

Acke (V.), beeldhouwer, te Kortrijk, J. Liebaertlaan, 61.

De Vriendt (S.), kunstschilder, te Brugge, Moerstraat, 28.

**COMITE MIXTE DES OBJETS D'ART.
GEMENGD COMITE VOOR DE KUNSTVOORWERPEN.**

Président — Voorzitter:

M. Maertens, eere-inspecteur-generaal van Bruggen en Wegen,
eere-directeur-generaal van den Dienst der Gemeentewegen,
te Kortenberg, Leuven-steenweg, 167.

Secrétaire — Secretaris:

M. Houbar (J.), à Ixelles, rue Juliette Wytsman, 63.
te Elsene, Juliette Wytsmanstraat, 63.

Membres — Leden:

MM. Berchmans (E.), artiste-peintre, directeur honoraire à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, à Hermalle-sous-Argenteau, rue Boulanger, 4.

Tulpinck (C.), artiste-peintre, vice-consul de Grèce, à Bruges, rue Wallonne, 1.

Laurent (M.), conservateur honoraire aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège, à Woluwe-Saint-Pierre, avenue Parmentier, 40.

Delville (J.), artiste-peintre, membre de l'Académie royale de Belgique, à Mons, boulevard d'Italie, 9.

**COMITE MIXTE DES INVENTAIRES.
GEMENGD COMITE VOOR DE INVENTARISSEN.**

Président — Voorzitter:

M. Carton de Wiart (baron), président de la Commission royale des Monuments et des Sites, à Bruxelles, avenue de Tervueren, 177.

Voorzitter van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, te Brussel, Tervurenlaan, 177.

Secrétaire — Secretaris:

M. Possoz (F.), secrétaire-adjoint de la Commission royale des Monuments et des Sites, à Hal, rue du Doyen, 7.

Antwerpen.

M. Stroobant (L.), briefwisselend lid, te Beerse (Turnhout), Absheide; te Brussel, Waalhemstraat, 32.

Brabant.

MM. Mare (kan. R.), ondervoorzitter, te Leuven, Minderbroedersstraat, 29.

Verhaegen (baron P.), membre effectif, à Boitsfort, chaussée de La Hulpe, 211.

Laurent (M.), membre effectif, Woluwe-Saint-Pierre, avenue Parmentier, 40.

Saintenoy (P.), vice-président, à Bruxelles, rue de l'Arbre-Bénit, 123.

Hainaut.

MM. Clerboux (P.), membre correspondant, à Tournai, place Victor Carboneille, 14.

Dufour (A.), vice-président du Comité provincial des correspondants, à Tournai, boulevard du Roi Albert, 126.

Bondroit (chanoine Th.), membre correspondant, à Tournai, rue de l'Hôpital, 21.

Liège.

MM. Brassinne (J.), membre correspondant, à Liège, rue Nysten, 30.

de Selys-Longchamps (baron), membre correspondant, à Liège, rue Mont-Saint-Martin, 9.

Bourgault (C.), membre correspondant, à Liège, rue Vertbois, 17.

Limburg.

M. Coenen (kan.), briefwisselend lid, te Gellik-bij-Lanaken.

Luxembourg.

M. Degand (V.), membre correspondant, à Bruxelles, boulevard Léopold II, 202.

Namur.

MM. de Pierpont de Rivière (Ed.), membre effectif, à Rivière.
Hayot (abbé), membre correspondant, à Bouvignes.

Oost-Vlaanderen.

MM. Vaerwijck (V.), werkend lid, te Gent, Kortrijk-steenweg, 414.

Sinia (O.), werkend lid, te Gent, Pijlstraat, 8.

Van den Gheyn (G.), (kanunnik titularis), ondervoorzitter van het provinciaal comité der briefwisselende leden, te Gent, Spiegelstraat, 10.

De Smet (Frédéric). briefwisselend lid, te Gent, Egmontstraat, 15.

West-Vlaanderen.

M. de Béthune (baron J.), briefwisselend lid, te Marke (Kortrijk).

TABLE DES MATIÈRES

INHOUDSTAFEL

1. Nécrologie	2
2. Actes officiels	5
Officieele akten.	
3. Résumé des procès-verbaux des séances (janvier-juin 1942)	6
Korte inhoud van de processen-verbaal der zittingen (Januari-Juni 1942).	
4. Classements approuvés par l'autorité supérieure du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1942	67
Door de hogere overheid goedgekeurde klasseeringen van 1 Januari tot 30 Juni 1942.	
5. Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission Royale des Monuments et des Sites au 31 janvier 1943	69
Lijst der werkende en briefwisselende leden der Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen op 31 Januari 1943	

Planche

1. Portrait de M. Jules Brunfaut	Hors texte
--	------------

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la révision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du « Bulletin » ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser à cet effet à l'imprimeur du « Bulletin », qui les fournira à leurs frais.

Pour ce qui concerne le « Bulletin », s'adresser à M. Houbar, secrétaire de la Commission royale des Monuments et des Sites, 161, rue de la Loi, Bruxelles.

BERICHT. — De personen die aan het *Bulletijn der Koninklijke Commissies voor Kunst en Oudheidkunde* medewerken hebben recht op twee drukproeven van hunne artikels : de eerste in kolommen, de tweede na het zetsel.

Afdrukken moet gegeven worden op en na verbetering dezer laatste drukproef.

De omwerkingen welke later gevraagd worden, moeten door de auteurs betaald worden.

De Heeren medewerkers aan het « Bulletijn » hebben recht op 50 exemplaren, afzonderlijke afdrukken, van hunne artikels opgenomen in het Bulletijn. De auteurs die een grooter aantal exemplaren wenschen te ontvangen moeten zich rechtstreeks tot den drukker van het Bulletijn wenden, die ze hun op hunne kosten zal afleveren.

Wat het « Bulletijn » betreft, zich wenden tot den H. Houbar, secretaris der Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, 161, Wetstraat, Brussel.